



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9787^e séance

Lundi 18 novembre 2024, à 11 heures
New York

Provisoire

<i>Présidents :</i>	Dame Barbara Woodward/M. Lammy/M. Kariuki	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Fujii
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Hwang
	Sierra Leone	M. Sowa
	Slovénie	M. Štucin
	Suisse	M. Cassis

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

La Présidente (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux ministres et autres représentantes et représentants de haut niveau qui sont dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Arabie saoudite, Égypte, Émirats arabes unis, Israël, Jordanie, Liban, Qatar, République arabe syrienne et Türkiye.

Je propose que, conformément aux dispositions du règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance au niveau ministériel sur la situation au Moyen-Orient.

Après plus d'un an de guerre et d'effusions de sang horribles, la région est à tragiquement à la croisée des chemins. La guerre entre le Hamas et Israël s'est étendue à la région, impliquant des groupes armés non étatiques, et de larges pans du Liban ont été précipités dans une guerre entre le Hezbollah et Israël, dans un contexte d'attaques réciproques entre Israël et l'Iran, qui s'intensifient. Comme on

le craignait, une année d'échanges de tirs entre Israël et le Hezbollah de part et d'autre de la Ligne bleue a dégénéré en une guerre totale. Les tirs incessants et quotidiens de roquettes depuis le Liban en direction du nord et du centre d'Israël, les frappes aériennes israéliennes massives qui visent l'ensemble du territoire libanais et l'opération terrestre israélienne dans le sud du Liban ont fait un nombre alarmant de victimes et entraîné des destructions massives. Par ailleurs, des groupes armés opérant depuis le Yémen, l'Iraq et la Syrie continuent de lancer des missiles et des projectiles en direction d'Israël, tandis que ce dernier poursuit ses frappes sur le Yémen et la Syrie. Israël et l'Iran se sont également engagés dans un affrontement militaire ouvert et direct, alors que l'Iran lance des centaines de drones et de missiles balistiques en direction d'Israël, et qu'Israël mène des frappes aériennes de grande envergure contre l'Iran.

Nous vivons un cauchemar. Les traumatismes et les souffrances provoqués par cette situation sont incompréhensibles. Les attaques terroristes épouvantables perpétrées par le Hamas en Israël le 7 octobre 2023, ainsi que l'assassinat et la détention persistante d'otages, dans des conditions insupportables, par des groupes armés palestiniens, ont dévasté Israël. La guerre accablante et la campagne militaire dévastatrice d'Israël à Gaza ont entraîné des destructions massives et fait un très grand nombre de victimes. La plupart des habitants palestiniens de Gaza ont été déplacés et des zones entières de la bande de Gaza sont vidées et rendues inhabitables. Ces événements se répercuteront sur plusieurs générations et façonneront la région d'une manière que nous ne sommes pas encore en mesure de comprendre pleinement.

Comme le Conseil de sécurité en a été informé à plusieurs reprises, la situation humanitaire à Gaza en ce début d'hiver est catastrophique, en particulier dans le nord de la bande de Gaza, où la quasi-totalité de la population a été déplacée. Les destructions sont considérables et les terres sont vidées de leur population, dans un contexte choquant de mépris évident du droit international humanitaire. L'ONU et ses partenaires travaillent sans relâche pour fournir une aide à la population de Gaza, mais les organismes humanitaires restent confrontés à un environnement opérationnel extrêmement difficile et dangereux, ainsi qu'à des restrictions d'accès qui entravent sérieusement leur travail essentiel. Les attaques contre les travailleurs humanitaires et le pillage de l'aide, y compris par des Palestiniens armés et organisés, sont un problème grave et persistant, comme nous en avons eu la preuve pas plus tard que samedi. Les conditions actuelles sont parmi les pires que nous ayons connues depuis le début de la guerre, et elles ne sont pas près de s'améliorer.

Pendant ce temps, la Cisjordanie occupée reste embourbée dans une spirale destructrice de violence et de désespoir. Les opérations militaires israéliennes dans les villes palestiniennes et les camps de réfugiés de la zone À se poursuivent, donnant souvent lieu à des échanges de tirs avec des militants palestiniens, tandis que les attaques menées par des Palestiniens contre des Israéliens et le nombre élevé d'actes de violence commis par des colons persiste également. Dans ce contexte, ce sont les civils qui continuent de payer, très souvent – de plus en plus souvent – au prix de leur vie. Dans le même temps, l'expansion des colonies se poursuit sans relâche, le Gouvernement israélien ayant pris de nombreuses mesures pour accélérer l'expansion des colonies, tandis que certains ministres appellent désormais ouvertement à l'annexion formelle de la Cisjordanie dans les mois à venir et à la création de colonies de peuplement à l'intérieur de la bande de Gaza. Tout cela fait suite aux mesures d'envergure prises ces derniers mois pour restructurer le contrôle de la Cisjordanie par Israël, à commencer par l'expansion des colonies, mais aussi la désignation de larges pans du territoire comme terres domaniales et la nomination d'un chef adjoint civil pour les affaires civiles, autant de mesures qui consolident l'occupation illégale. Cette dynamique a des conséquences politiques qui fragilisent encore plus l'Autorité palestinienne, laquelle reste confrontée à une crise budgétaire et institutionnelle qui perdure.

Tout bien considéré, et compte tenu de l'évolution de la situation à Gaza et de l'adoption récente par Israël de lois contre les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, je me dois de lancer un avertissement urgent : le cadre institutionnel même dont dépendent le peuple palestinien et la création d'un État palestinien viable est sur le point de disparaître, ce qui risque de plonger davantage le Territoire palestinien occupé dans le chaos.

Combien de malheurs les citoyens ordinaires des deux camps devront-ils encore subir ? Quelles autres contraintes peut-on encore imposer aux acteurs humanitaires ? Jusqu'où pouvons-nous faire plier le système du droit international et les institutions chargées de protéger les civils innocents ? Combien de fois pouvons-nous tester les limites de la retenue ? Jusqu'à quel point pouvons-nous permettre que les institutions palestiniennes soient affaiblies, menaçant ainsi l'accord même censé garantir un règlement pacifique de ce conflit ? Franchement, je n'ai pas de réponses, mais je puis dire que la situation actuelle est liée au fait que ces points de rupture ont été mis sous pression depuis bien trop longtemps. Les mesures prises sur le terrain à Gaza et en Cisjordanie occupée, que j'ai décrites, non seulement aujourd'hui mais aussi lors de nombreuses

séances d'information du Conseil, nous éloignent du processus de paix et, en fin de compte, d'un État palestinien viable. La résistance armée et les solutions militaires n'apporteront aucune sécurité à qui que ce soit. Nous devons renforcer la sécurité d'Israël et des Palestiniens et permettre à ces derniers d'exercer leur droit à l'autodétermination. Bien que les préparatifs en vue du relèvement et de la reconstruction soient bien avancés, l'aide humanitaire et la reconstruction ne peuvent être que de solutions temporaires en l'absence d'un règlement politique.

Si les parties ne parviennent pas à trouver une issue à cette guerre perpétuelle, c'est à la communauté internationale qu'il incombe de définir la voie à suivre. Elle doit agir maintenant, en collaboration avec les parties, pour modifier la trajectoire dangereuse sur laquelle nous nous trouvons. Voici ce qu'il faut faire. Il faut instaurer un cessez-le-feu immédiat et obtenir la libération des otages à Gaza. Il faut déployer des efforts diplomatiques continus et concertés pour désamorcer les tensions dans la région, notamment en instaurant un cessez-le-feu au Liban, qui repose sur la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Et il importe de mettre en œuvre des mesures concrètes et irréversibles en vue d'établir un cadre politique pour régler le conflit israélo-palestinien, mettre fin à l'occupation et réaliser la solution des deux États. La communauté internationale doit énoncer clairement les étapes à franchir pour mettre fin à la guerre à Gaza, de manière à jeter les bases d'un avenir politique viable et durable.

J'ai mentionné certains des principes suivants dans mes récents exposés au Conseil. J'ai choisi de les rappeler ici aujourd'hui parce qu'ils doivent être sauvegardés et qu'il faut y accorder l'attention voulue de toute urgence.

Gaza est et doit rester une partie intégrante d'un futur État palestinien, sans que son territoire ne soit réduit. Les déplacements répétés de la population de Gaza doivent cesser et les gens doivent être autorisés à rentrer chez eux. Il ne doit pas y avoir de présence militaire israélienne à long terme à Gaza, et dans le même temps, les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité doivent être prises en compte, en particulier à la suite des actes de terreur commis le 7 octobre 2023. Il faut s'opposer clairement aux appels au rétablissement des colonies israéliennes à Gaza doivent et les rejeter fermement. Gaza et la Cisjordanie doivent être unifiées sur les plans politique, économique et administratif. Elles doivent être gouvernées par un gouvernement palestinien reconnu et soutenu par le peuple palestinien et la communauté internationale. Il ne peut y avoir de solution à long terme à Gaza qui ne soit pas fondamentalement politique.

Pour appuyer et pérenniser un processus politique véritable permettant de régler ces questions, la communauté internationale doit se mobiliser et agir de manière coordonnée. Il faut créer un contexte dans lequel la communauté internationale pourra mobiliser les outils nécessaires et définir les échéances en vue du règlement du conflit, en se fondant sur des principes bien reconnus, et en tirant parti de la force, des ressources et de l'influence des acteurs régionaux et des partenaires internationaux auprès des deux parties. Je réaffirme que nous avons besoin d'un cadre politique qui permette d'apporter une réponse collective rationalisée aux besoins aigus de relèvement et de reconstruction à Gaza, tout en veillant à ce que ces besoins soient satisfaits dans le contexte d'un processus politique qui permette d'avancer concrètement vers une solution des deux États et une paix durable. L'ONU reste pleinement déterminée à participer à ces efforts et à coopérer, et elle jouera son rôle pour veiller non seulement à ce que cette terrible guerre prenne fin rapidement, mais également à ce que cela se fasse d'une manière garantissant un avenir meilleur pour les Palestiniens, les Israéliens et l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni.

Je remercie encore une fois M. Wennesland de son exposé franc.

La situation est catastrophique et, franchement, dépasse l'entendement, et elle s'aggrave au lieu de s'améliorer. L'hiver est là. La famine est imminente. Et il est totalement inacceptable que, 400 jours après le début de cette guerre, il soit plus difficile que jamais d'acheminer l'aide à Gaza. En octobre, seulement 37 camions humanitaires par jour sont entrés dans la bande de Gaza. Il s'agit de la moyenne la plus basse de l'année écoulée. La situation dans le nord de Gaza est un cauchemar fait de maladies, de destruction et de désespoir. Plus de 300 travailleurs humanitaires ont été tués. C'est le chiffre le plus élevé de l'histoire de l'ONU. Parmi eux, trois ressortissants britanniques, dont les familles demandent justice. Plus d'enfants ont été tués que dans n'importe quel autre conflit récent dans le monde. Dans le même temps, le Hamas retient encore cruellement des otages, dont la ressortissante britannique Emily Damari, prolongeant ainsi le supplice de leurs familles. En Cisjordanie, les colons extrémistes bénéficient d'un climat d'impunité et, depuis le 7 octobre, le conflit s'est étendu, englobant bien sûr le Liban.

Nous devons mettre fin à ce conflit multifronts. Rien ne justifie la prise d'otages par le Hamas ; les otages doivent être libérés. Rien ne justifie les restrictions imposées par Israël à l'aide humanitaire ; elles doivent être levées. Et rien ne justifie les violations du droit international humanitaire ; il doit être respecté par toutes les parties. Rien ne justifie les activités malveillantes de l'Iran qui déstabilisent la région ; elles doivent cesser.

Le monde n'a pas réussi à instaurer le cessez-le-feu dont Gaza et le Liban ont désespérément besoin, et il n'a pas réussi à briser les cycles de violence. Mais le Royaume-Uni ne baissera pas les bras, surtout pas alors que, il faut dire franchement, les enjeux sont aussi importants pour les civils de la région, qui souffrent tant, mais aussi pour nous tous. Depuis le 7 octobre 2023, les ressortissants d'au moins 31 États Membres de l'ONU ont été tués ou enlevés dans la région. La navigation marchande a bien sûr été perturbée en mer Rouge, et toute la région est poussée au bord d'une guerre encore plus dévastatrice.

Malgré ce sombre tableau, nous ne pouvons pas laisser cette expérience faire de nous des pessimistes. Il n'est jamais trop tard pour la paix. Nous devons accroître considérablement l'aide. Nous devons à nouveau respecter les travailleurs humanitaires et assurer une protection adéquate aux civils. Le Royaume-Uni a repris son financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin d'aider ceux qui sauvent des vies et de donner suite aux recommandations du rapport Colonna. Nous avons toujours défendu le droit international. Nous travaillons sans relâche au quotidien pour mettre fin à cette guerre horrible. Plus les combats se poursuivent, plus la douleur et la colère s'intensifient et érodent les liens d'humanité commune indispensables à l'instauration d'une paix durable.

Lorsque l'occasion se présentera, nous devons être prêts à la saisir. Nous devons élaborer des plans détaillés pour transformer un cessez-le-feu immédiat en une solution durable. Une Autorité palestinienne renforcée et réformée doit être au centre des futurs efforts de relèvement de Gaza, ainsi que des futurs systèmes de sécurité et de gouvernance de la bande. Nous devons donner aux habitants de la Cisjordanie et de Gaza un horizon politique, une voie crédible et irréversible vers un État palestinien.

En 1947, l'ONU a adopté la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. Depuis lors, depuis 77 ans, le peuple palestinien attend d'avoir une terre qu'il pourra appeler la sienne. Il faut mettre fin à cette attente. Et le peuple israélien, qui est toujours menacé par des groupes qui œuvrent résolument à sa destruction, attend depuis trop longtemps

la paix et la sécurité promises à la naissance de sa nation. Nous ne devons pas abandonner notre quête d'un avenir où tous les peuples de la région, y compris les Israéliens et les Palestiniens, peuvent vivre côte à côte dans une coexistence pacifique. Mettre fin à la guerre et garantir une paix durable fondée sur la solution des deux États, voilà ce dont la région a besoin, ce que le monde veut, et ce que nous continuerons de nous efforcer d'obtenir.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Conseiller fédéral et Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse.

M. Cassis (Suisse) : Je tiens tout d'abord à remercier le Ministre David Lammy de nous avoir conviés à cette séance.

Après plus d'un an d'un conflit effroyable, il est grand temps d'infléchir de manière décisive la trajectoire actuelle de violence et de déshumanisation. À Gaza, les survivants, dont d'innombrables enfants, souffrent de la faim, de blessures et de maladies, tandis que le système hospitalier est presque complètement détruit. Au nord de Gaza, le danger de famine est imminent. La Suisse condamne en particulier les hostilités qui ont eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche avec la destruction, par Israël, d'un immeuble résidentiel à Beït Lahiya et de nombreuses victimes civiles, dont beaucoup d'enfants. Nous condamnons également les tirs incessants de roquettes par le Hamas sur Israël.

Face à ce drame, l'aide humanitaire n'est acheminée qu'au compte-goutte, comme nous venons de l'entendre du Président. Une action immédiate est requise de la part de tous les acteurs impliqués dans le conflit pour protéger la population civile. Tous ces acteurs ont l'obligation d'assurer un acheminement sûr, rapide et sans entrave de l'aide humanitaire sur place. En outre, les deux lois adoptées par la Knesset contre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le 28 octobre dernier, sont problématiques, parce qu'elles sont en grande partie incompatibles avec le droit international et parce qu'elles menacent aussi l'assistance humanitaire apportée à la population civile.

La Suisse appelle Israël à respecter ses obligations en vertu du droit international, y compris la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire. Cela comprend aussi l'obligation d'Israël, en tant que Puissance occupante, d'assurer que les besoins essentiels de la population dans le Territoire palestinien occupé soient

satisfaits. Je réitère également mon appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza et en faveur d'une libération immédiate et sans conditions de tous les otages.

La Suisse exprime aussi sa préoccupation face à l'escalade de la violence en Cisjordanie, et rejette toutes les déclarations qui visent à une annexion de territoire. J'appelle également à un cessez-le-feu immédiat au Liban et à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006) par toutes les parties.

Il faut sans tarder retrouver une base commune d'humanité et bâtir un édifice de paix solidement ancré dans le droit international, y compris la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire. La solution politique nous est connue : il s'agit de la solution des deux États, qui offre aux Israéliens et aux Palestiniens la perspective de vivre en paix et en sécurité. Je l'ai mentionné déjà devant le Conseil le 29 octobre dernier (voir S/PV.9763). Je tiens à exprimer à ce propos le soutien de mon pays aux efforts conjoints des 94 États et organisations internationales récemment réunis à Riyad, lors de la conférence de l'alliance globale pour la mise en œuvre de la solution des deux États. La Suisse participera également à la prochaine conférence du 28 novembre à Bruxelles. Nous avons besoin de propositions concrètes, qui visent à renforcer et à réformer l'Autorité palestinienne par le biais de mesures juridiques, politiques et économiques.

Pour construire durablement la paix au Moyen-Orient, il est impératif d'investir dans les jeunes. Je suis persuadé que les nouvelles générations, qui aspirent à des perspectives de vie, et non pas de mort, sont en mesure d'entreprendre le chemin de la réconciliation et de lutter contre la haine et les extrémismes. C'est pour cette jeune génération que nous devons répondre de nos actes. Faisons en sorte qu'il ne s'agisse pas d'actes manqués, qui feraient de cette génération une génération perdue.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre britannique des affaires étrangères, M. Lammy, de ses observations et de nous avoir réunis aujourd'hui. Je souhaite la bienvenue aux ministres qui participent à cette importante séance aujourd'hui, et je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, de son exposé.

Je ne mâcherai pas mes mots : la situation au Moyen-Orient exige une solution diplomatique urgente. Depuis plus d'un an, nous sommes témoins de souffrances dévastatrices infligées aux civils en Israël et à Gaza, en Cisjordanie et au Liban. Nous sommes également témoins de troubles et d'attaques sans précédent, dont l'Iran et ses supplétifs sont responsables.

Dans ce contexte, les États-Unis ont joué un rôle moteur et fait preuve de détermination en poursuivant des objectifs clairs : mettre fin à la guerre à Gaza en obtenant la libération des otages tout en augmentant l'acheminement de l'aide aux Palestiniens, qui n'ont pas déclenché ce conflit et ne peuvent pas y mettre fin ; éviter une guerre régionale plus large tout en opposant une ferme riposte aux supplétifs terroristes et aux activités déstabilisatrices de l'Iran et en faisant preuve d'un engagement sans faille et sans précédent en faveur de la sécurité d'Israël ; et demander instamment la mise en oeuvre intégrale des résolutions du Conseil, y compris la résolution 1701 (2006). Tels sont les objectifs que les États-Unis poursuivent, et nous pensons qu'il est possible de les atteindre. Le Secrétaire d'État Blinken a déclaré qu'il était temps de mettre fin à la guerre, et il est déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour y parvenir.

Israël a atteint l'objectif qu'il s'était fixé : démanteler l'organisation militaire du Hamas et éliminer ses dirigeants, qui sont responsables des attaques du 7 octobre 2023. Nous devons maintenant veiller à ce que les otages rentrent chez eux et à ce que le Hamas ne revienne pas au pouvoir. Bien entendu, malgré ses déclarations publiques, le Hamas a refusé de discuter des nombreuses propositions présentées au cours des huit dernières semaines. En effet, le Qatar a exprimé son mécontentement face à la mauvaise volonté du Hamas, qui ne participe pas sérieusement aux efforts en cours. Cependant, nous ne renoncerons pas à ces efforts diplomatiques.

Alors que nous insistons pour que la guerre prenne fin, Israël doit également prendre de toute urgence des mesures supplémentaires pour améliorer la situation humanitaire catastrophique à Gaza. Les États-Unis ont expliqué précisément ce qu'Israël devait faire exactement pour améliorer la situation des civils palestiniens. Nous suivons de près les actions d'Israël à cet égard, et nous nous entretenons chaque jour avec ses dirigeants. Et des progrès ont été réalisés : Israël s'efforce actuellement de mettre en oeuvre 12 des 15 mesures que nous avons présentées.

Toutefois, il faut que toutes les mesures soient pleinement mises en oeuvre et inscrites dans la durée. Et nous devons voir une amélioration concrète de la situation humanitaire sur le terrain. Il s'agit notamment pour Israël d'autoriser les camions commerciaux à entrer dans la bande de Gaza, parallèlement à l'aide humanitaire. C'est indispensable pour éviter la famine. Il faut également qu'Israël prenne des mesures pour mettre fin à l'anarchie persistante, afin que les centaines de camions d'aide qui arrivent aux points de passage vers Gaza puissent parvenir aux personnes

dans le besoin. Surtout, nous avons besoin de pauses réelles et prolongées dans les combats et les hostilités dans de vastes zones de Gaza afin de permettre à l'aide d'être acheminée aux personnes qui en ont désespérément besoin.

Ce conflit a été attisé et exploité par l'Iran, qui a apporté son appui à des supplétifs et partenaires régionaux et a directement mis en danger des millions de civils israéliens, palestiniens et libanais innocents. Les États-Unis ont réagi avec force, déployant leurs moyens militaires à deux reprises lorsque l'Iran a lancé des attaques de missiles balistiques sans précédent contre Israël. Et comme le Président Biden l'a clairement indiqué, nous continuerons à nous tenir aux côtés d'Israël et de tous nos partenaires régionaux pour les défendre contre les actions déstabilisatrices de l'Iran dans la région.

Dans le même temps, nous sommes conscients que suite à l'élimination de Nasrallah et d'autres supplétifs soutenus par l'Iran, une solution diplomatique est nécessaire pour mettre fin aux combats au Liban, instaurer la stabilité le long de la Ligne bleue et permettre aux citoyens israéliens et libanais de rentrer chez eux en toute sécurité. La semaine dernière, des responsables israéliens ont souligné qu'ils étaient ouverts à une solution diplomatique qui permettrait précisément d'atteindre cet objectif. Nous savons tous que pour cela, il faut que le Hezbollah se retire d'une zone située entre la Ligne bleue et le Litani, et que l'Armée libanaise se déploie pleinement dans tout le sud. Cela fait trop longtemps que le Hezbollah fait peser une menace sur la sécurité d'Israël, du Liban et de la région. Avec l'appui de l'Iran, le Hezbollah a renforcé ses forces au vu et au su de tous, au mépris des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Cela ne peut et ne doit pas se reproduire.

Plutôt que d'appeler à des cessez-le-feu sans condition que l'Iran et les acteurs agissant pour son compte n'ont aucune intention d'honorer, les membres du Conseil doivent s'exprimer d'une même voix à l'appui des efforts diplomatiques visant à mettre durablement fin aux hostilités. En outre, nous attendons de toutes les parties qu'elles garantissent la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et qu'elles prennent des mesures pour permettre à la FINUL de mener ses activités librement et conformément à son mandat. Les soldats de la paix ne doivent pas être pris pour cible.

Les États-Unis sont fermement attachés à la sécurité d'Israël. Comme l'a déclaré le Président Biden, l'appui des États-Unis à la sécurité du peuple israélien, à la sécurité d'Israël et à son droit d'exister en tant qu'État indépendant est inébranlable. Mais l'appui militaire des États-Unis ne

suffira pas à régler les problèmes de sécurité d'Israël et à protéger son peuple. Il en va de même des propositions d'annexion de la Cisjordanie ou de construction de colonies de peuplement israéliennes à Gaza, qui, si elles étaient mises en œuvre, sèmeraient les graines d'encore plus d'instabilité et créeraient de nouveaux obstacles à la pleine intégration d'Israël dans la région. Ce n'est pas le moment de faiblir dans notre engagement en faveur de la solution des deux États. Notre diplomatie tracera la voie à suivre.

La dignité et l'autodétermination des Palestiniens et les besoins d'Israël en matière de sécurité se renforcent mutuellement, et ne sont pas inconciliables. Nos objectifs doivent être d'aider le Liban à exercer un contrôle effectif sur son territoire et à garantir l'application intégrale de la résolution 1701 (2006), ainsi que de renforcer la détermination régionale et internationale à empêcher l'Iran et ses complices de décider du cours des événements au Moyen-Orient. Grâce à des efforts diplomatiques, la région peut commencer à panser ses plaies et à reconstruire un avenir meilleur, où l'Iran et ses mandataires, le Hamas et le Hezbollah, n'exerceront plus une influence indue, où Israéliens et Palestiniens jouiront du même degré de paix et de sécurité, et où la douleur sans limite que nous voyons aujourd'hui aura cédé la place à la compréhension sans limite que je crois et sais possible.

M. Štucin (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, et je remercie M. Wennesland de son exposé.

Avec le recul de l'histoire, l'année écoulée se distinguera par des changements monumentaux pour le monde dans son ensemble, et en particulier pour le Moyen-Orient. Pour les habitants de la région, cette année a été marquée comme jamais par la douleur et la destruction. Rien dans l'histoire récente ne peut être comparé à la brutalité dont nous sommes témoins aujourd'hui à Gaza, au nombre de civils tués ou au nombre de femmes et d'enfants tués. Rien dans l'histoire récente ne peut être comparé au nombre de personnes déplacées. Comme l'indique le dernier rapport de Human Rights Watch, 90 % de la population de Gaza, soit 1,9 million de Palestiniens, ont été déplacés au cours des 13 derniers mois. Le doute n'est pas permis : l'humanité a encore échoué, et un cessez-le-feu immédiat est le seul moyen de faire renaître l'espoir. Le Conseil de sécurité doit exiger d'une seule voix un cessez-le-feu et un accès humanitaire sans délai.

Pour les dirigeants politiques, l'année a été marquée par des confrontations et des ondes de choc en constante évolution. Les fronts se sont ouverts les uns après les autres,

tous intrinsèquement liés à Gaza, mais s'étendant de plus en plus dans leurs propres cycles de violence. Le Conseil doit commencer à prendre au sérieux le rôle que lui confère la Charte des Nations Unies, et adopter des mesures immédiates en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région, l'ONU jouant un rôle central à cet égard.

Pour l'Organisation, cette année a été marquée par des restrictions et des attaques incessantes. Je tiens à insister sur le soutien indéfectible de la Slovénie à l'action du Secrétaire général et de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Les membres du Conseil doivent toujours s'exprimer d'une seule voix à l'appui du système des Nations Unies, qui est au service de l'humanité sur le terrain. Pour la communauté internationale dans son ensemble, cette année a été marquée par des violations graves du droit international. Si nous voulons assurer un avenir aux enfants de Gaza, du Moyen-Orient et du monde entier, nous devons protéger et défendre le droit international. Nous devons protéger l'indépendance et l'impartialité de la Cour internationale de Justice, de la Cour pénale internationale et des autres juridictions, afin de garantir que les auteurs de violations graves du droit international répondent de leurs actes.

Parallèlement aux souffrances accablantes à Gaza, nous voyons des répercussions humanitaires dévastatrices au Liban, ainsi que des mesures paralysantes et la violence des colons qui embrasent la Cisjordanie. Nous rejetons totalement les déclarations appelant à l'extension d'une prétendue souveraineté à la Cisjordanie. Nous soulignons en outre la précision juridique apportée par l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur l'illégalité de l'occupation israélienne, qui doit cesser. Il faut également que cessent les pratiques visant à saper la solution des deux États, y compris celles qui limitent et entravent l'action de l'Autorité palestinienne. La Slovénie a reconnu l'État de Palestine, et nous considérons cette reconnaissance comme un élément nécessaire de la solution des deux États. En tant que membre de l'alliance mondiale pour la mise en œuvre de la solution des deux États, nous sommes résolus à prendre des mesures concrètes et à mettre en place un processus de paix assorti de délais. À cet égard, nous sommes favorables à la tenue d'une conférence internationale de la paix dans les plus brefs délais.

Une chose est claire. Chacun d'entre nous a une responsabilité à assumer en tant que membre du Conseil et Membre de l'Organisation. Face à cette situation dont

nous avons été témoins au cours de l'année écoulée, où toutes les limites ont été franchies, il faut prendre des mesures audacieuses en faveur de la paix, par le biais de la diplomatie bilatérale et multilatérale, afin d'aboutir à la solution des deux États.

M. Fujii (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé instructif.

Il s'est écoulé plus d'un an depuis l'attaque terroriste inqualifiable perpétrée par le Hamas et d'autres le 7 octobre 2023, et nous n'avons pas de mots pour décrire la dévastation à Gaza. Des milliers de civils innocents ont été tués ou blessés. Il y a des millions de déplacés. La quasi-totalité de l'enclave a été rasée, ne laissant que quelques bâtiments intacts. Peu de fournitures humanitaires ont pu entrer dans le nord de la Gaza depuis plus d'un mois. Des responsables des Nations Unies ont même qualifié la situation d'apocalyptique.

La politique du Japon n'a pas varié. Toutes les parties doivent immédiatement accepter un cessez-le-feu, de même que s'accorder sur la libération des otages, respecter le droit international et améliorer de manière drastique la situation humanitaire. Nous soutenons les efforts de médiation inlassables déployés par les parties prenantes concernées à cette fin. Notre nouveau gouvernement, sous la houlette du Premier Ministre Ishiba, partage cette position de principe. Le Ministre des affaires étrangères, M. Iwaya, s'est engagé activement et s'est entretenu directement avec les ministres des affaires étrangères du Moyen-Orient, y compris ceux d'Israël et de la Palestine, pour demander qu'il soit mis fin à l'agonie à Gaza et ailleurs. Le Japon reste également déterminé à s'attaquer au cauchemar humanitaire dans lequel tant de Palestiniens désespérés ne savent même pas d'où viendra leur prochain repas. Dans le même temps, la communauté internationale doit tout faire pour atténuer leurs souffrances.

L'échange d'attaques entre l'Iran et Israël est profondément préoccupant, et il faut éviter à tout prix une guerre totale dans la région. Nous condamnons fermement toute action propre à entraîner une escalade. Les hostilités entre Israël et le Hezbollah ont considérablement aggravé la situation humanitaire au Liban et en Syrie, en plus de déraciner des milliers de vies civiles. Le personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et les installations connexes sont également pris pour cible au Liban. Nous renouvelons notre appel à un cessez-le-feu immédiat entre Israël et le Hezbollah et demandons instamment à toutes les parties de respecter pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1701 (2006).

Pour faire face à la crise humanitaire dans la région, notamment la situation catastrophique à Gaza, il est impératif d'augmenter sensiblement le volume de l'aide et d'améliorer l'accès humanitaire. Dans cette optique, la protection des travailleurs humanitaires revêt la plus haute importance. Des centaines de membres du personnel humanitaire, dont plus de 240 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ont perdu la vie, certains dans l'exercice de leurs fonctions. Cette situation est totalement inacceptable.

L'UNRWA joue un rôle indispensable en fournissant une aide humanitaire, des soins de santé, une éducation et d'autres formes de soutien essentiel aux réfugiés palestiniens, non seulement à Gaza et en Cisjordanie, mais aussi dans toute la région. Le Japon exprime de nouveau sa profonde préoccupation suite aux lois adoptées par la Knesset israélienne, qui restreindraient considérablement les activités de l'UNRWA. Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de veiller à ce que l'UNRWA puisse œuvrer en toute sécurité et sans entrave.

Il est également primordial de garantir la neutralité de l'UNRWA. Nous ne devons tolérer aucune attaque terroriste perpétrée par le Hamas. Nous appuyons les efforts déployés par l'UNRWA pour mettre en œuvre les recommandations formulées par le Groupe chargé de mener un examen indépendant de l'Office.

La situation en Cisjordanie se détériore rapidement, avec l'intensification des actes de violence commis par des colons. Nous exprimons de nouveau notre profond regret face à la poursuite des activités de peuplement par le Gouvernement israélien, qui constituent une violation du droit international.

La seule solution viable au conflit au Moyen-Orient réside dans la coexistence pacifique d'Israël et de la Palestine. Le Japon continue d'appuyer la concrétisation de la solution des deux États. À cet égard, nous avons lancé plusieurs initiatives, telles que le Couloir pour la paix et la prospérité, qui vise à promouvoir la coopération régionale en créant un parc agro-industriel en Cisjordanie et en facilitant le transport des marchandises.

Pour rétablir la paix et la stabilité dans la région, la première étape consiste à instaurer un climat de confiance entre les parties concernées, et le Japon ne ménagera aucun effort à cette fin.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je salue la présence de plusieurs hauts responsables dans cette salle. Je remercie le Coordonnateur spécial

Wennesland de son exposé de ce matin et réaffirme l'appui de l'Équateur à ses travaux et à ceux de l'ensemble du personnel et des organismes des Nations Unies.

La situation au Moyen-Orient a été la principale préoccupation du Conseil de sécurité au cours des 13 derniers mois. Depuis les actes terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023, que mon pays condamne une fois de plus, on assiste à une flambée de violence aux conséquences dévastatrices, non seulement à Gaza mais dans toute la région.

En ce qui concerne la situation à Gaza, le Conseil a déjà adopté quatre résolutions - 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024) -, dont la mise en œuvre intégrale est obligatoire, nécessaire et urgente. La fourniture immédiate et en quantités suffisantes d'une aide humanitaire doit être la priorité. Il est impératif d'éviter une aggravation de la situation alimentaire dans la bande de Gaza. La libération immédiate et sans condition de tous les otages et la mise en œuvre de toutes les autres dispositions prévues dans les résolutions susmentionnées sont aussi indispensables.

Pour améliorer la situation de la population civile à Gaza, les hostilités doivent cesser immédiatement. Il est impératif qu'un cessez-le-feu soit décrété maintenant. Chaque vie perdue est irréversible, et cela est particulièrement choquant lorsqu'il s'agit d'enfants. Trop c'est trop. La violence doit cesser dès maintenant. Il incombe aux parties de protéger la population civile et de respecter pleinement le droit international humanitaire.

L'aide humanitaire doit parvenir sans entrave aux personnes qui en ont besoin. Les acteurs humanitaires doivent pouvoir travailler en toute sécurité et sans restriction. La fin de cette guerre ne sera possible que si les parties au conflit ont la volonté politique d'accorder la priorité à la paix et de s'engager sur la voie des négociations politiques.

Il est de notre devoir de faciliter et d'appuyer toute initiative qui nous conduira vers cette solution pacifique, définitive et juste pour les parties, prévoyant l'existence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et des résolutions pertinentes. Les 10 membres élus du Conseil ont œuvré de concert au cours des dernières semaines pour promouvoir la réalisation de cet objectif. Nous sommes convaincus que nos efforts seront couronnés de succès.

S'agissant du Liban, la situation actuelle est le résultat direct des violations répétées des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004). Pour mettre fin à la violence,

ces résolutions doivent être pleinement mises en œuvre. L'Équateur renouvelle son soutien à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et aux membres de cette opération de maintien de la paix, qui font tout ce qui est en leur pouvoir pour s'acquitter du mandat qui leur a été confié par le Conseil. Leur sécurité doit être garantie, comme nous, les membres du Conseil de sécurité, l'avons clairement indiqué dans la déclaration à la presse (SC/15897) publiée il y a quelques jours en signe d'unité et pour condamner les attaques dirigées contre le personnel et les locaux de la FINUL.

À Gaza comme au Liban, la protection des civils doit être garantie, conformément au droit international humanitaire. De même, le personnel de l'ONU, y compris le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et les travailleurs humanitaires doivent être protégés, en application de la résolution 2730 (2024).

Pour ce qui est du Yémen, il convient également de mettre en œuvre la résolution 2722 (2024). Les tirs de missiles et les attaques contre des navires en mer Rouge constituent une menace supplémentaire pour la stabilité de la région.

Le Moyen-Orient traverse l'une des périodes les plus difficiles de ces dernières années. Les attaques terroristes du 7 octobre 2023 et la question palestinienne ont été instrumentalisés par les acteurs désireux d'alimenter la spirale de la violence. Il faut éviter que la guerre et la haine ne prennent le dessus sur le dialogue et la modération. Il faut enrayer l'extrémisme et la barbarie. Notre humanité commune doit l'emporter.

Il existe un dénominateur commun à tous les foyers de conflits : le respect des décisions du Conseil est une condition *sine qua non* pour avancer vers la paix. Dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), adopté il y a moins de deux mois, tous les Membres de l'Organisation ont réaffirmé leur engagement à agir conformément au droit international, y compris la Charte des Nations Unies et les buts et principes qui y sont énoncés, et à s'acquitter de leurs obligations de bonne foi. Le respect effectif de cet engagement, sans excuses ni prétextes, est la seule voie à suivre.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir organisé aujourd'hui une séance d'information au niveau ministériel. Nous adressons également nos remerciements à M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé.

La crise au Moyen-Orient figure depuis longtemps à l'ordre du jour du Conseil, mais au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à une escalade dangereuse qui a coûté la vie à des milliers de personnes, fait plus de 100 000 blessés, détruit des infrastructures civiles critiques et déplacé de force des civils à une échelle jamais vue dans l'histoire du conflit au Moyen-Orient. La récente escalade faisant suite aux attaques du 7 octobre 2023 montre qu'il est extrêmement urgent de parvenir à une solution définitive. Il est donc très clair que la situation continue d'avoir des conséquences négatives et de vaste portée sur la stabilité régionale ainsi que sur la paix et la sécurité internationales, avec des débordements et des implications dans toute la région, du Liban à la Syrie, en passant par le Yémen et l'Iran.

Depuis le début, la Sierra Leone a condamné très clairement les attaques odieuses perpétrées par le Hamas et d'autres groupes armés contre des civils israéliens le 7 octobre 2023. Nous avons également déploré la riposte menée par Israël, qui revient à infliger un châtiment collectif au peuple palestinien. Les massacres à grande échelle et sans discrimination de civils, y compris de femmes et d'enfants, les attaques contre des hôpitaux et des convois humanitaires et le refus d'accès à l'aide humanitaire sont autant, *a minima*, de violations du droit international humanitaire et ne peuvent être justifiés en aucune circonstance.

Il ne fait donc aucun doute que mettre fin aux conflits dans la bande de Gaza et dans d'autres parties de la région doit rester une priorité immédiate pour le Conseil et la communauté internationale. À cet égard, nous nous félicitons du thème du débat d'aujourd'hui, à savoir « Mettre fin à la guerre et garantir une paix durable ». Pour y parvenir, les éléments suivants seront nécessaires.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit agir avec détermination pour mettre fin à la violence et faire respecter un cessez-le-feu, non seulement à Gaza mais aussi au Liban. Nous devons exhorter toutes les parties à s'engager à nouveau en faveur du rétablissement de la cessation des hostilités en tant que condition préalable pour jeter les bases de nouvelles négociations diplomatiques qui pourraient déboucher sur un accord de paix durable. À cet égard, le projet de résolution sur la question, proposé par les 10 membres élus du Conseil de sécurité, actuellement en cours d'examen, doit être dûment pris en considération, car son adoption à l'unanimité pourrait faciliter la cessation des hostilités, la libération des otages par le Hamas et l'accès sans entrave à l'aide humanitaire et aux services de base. Une cessation des hostilités à Gaza pourrait

également faciliter un cessez-le-feu de part et d'autre de la Ligne bleue au Liban. En outre, un cessez-le-feu durable au Liban nécessitera la mise en œuvre intégrale et inconditionnelle de la résolution 1701 (2006) par toutes les parties.

Deuxièmement, ce conflit prolongé doit être analysé dans le contexte de l'occupation israélienne persistante des territoires palestiniens. C'est ce qu'a établi la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif du 19 juillet, dans lequel elle a jugé illégale la présence continue de l'État d'Israël dans le Territoire palestinien occupé. La communauté internationale doit donc, entre autres, s'employer avec détermination et persévérance à revitaliser les Accords d'Oslo, une initiative qui était destinée à favoriser une relation entre Israël et la Palestine et à ouvrir la voie à la création d'un État palestinien.

Troisièmement, conformément à l'Initiative de paix de la Ligue des États arabes, adoptée au Sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu à Beyrouth en 2002 et réaffirmée aux Sommets de la Ligue des États arabes de 2007 et 2017, tous les États Membres, en particulier ceux de la région, doivent accepter Israël comme un pays voisin jouissant de la paix et de la sécurité, dans le cadre d'un règlement global et d'une normalisation des relations, à l'abri de l'extrémisme violent, de la provocation et de l'incitation.

En outre, pour que l'Autorité palestinienne puisse progressivement assumer ses responsabilités en matière de sécurité et de gouvernance dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, la reconnaissance universelle de l'État de Palestine et son admission en tant que Membre à part entière de l'ONU sont des conditions préalables. La communauté internationale doit être prête à fournir le soutien financier, administratif et politique nécessaire pour permettre à l'Autorité palestinienne de poursuivre les réformes nécessaires à sa stabilisation.

Pour terminer, c'est principalement par la volonté et l'engagement politiques qu'une solution juste et mutuellement acceptable, conforme au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, permettra d'instaurer une paix durable. Nous exhortons donc Israël et la Palestine à prendre cet engagement pour la sûreté et la sécurité des générations actuelles et futures.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé éclairant.

Malte est profondément préoccupée par la persistance du conflit au Moyen-Orient, qui a bouleversé les perspectives de paix et fait subir aux civils des pertes et des souffrances inimaginables. Un cessez-le-feu immédiat, permanent et inconditionnel à Gaza et dans toute la région, associé à une aide humanitaire sans entrave et à la hauteur des besoins, est absolument indispensable. Nous appelons également une nouvelle fois à la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes retenues en otage depuis les attaques effroyables du 7 octobre 2023. Il est primordial de mettre en œuvre ces priorités urgentes si nous voulons progresser vers un règlement pacifique du conflit. Le Conseil a la responsabilité de remédier à la crise. C'est pourquoi les 10 membres élus du Conseil de sécurité ont rédigé un projet de résolution qui vise à répondre sans équivoque à ces exigences.

La crise humanitaire à Gaza est, comme nous l'avons entendu, apocalyptique. Les bombardements incessants ont fait un nombre effroyable de victimes civiles, en particulier parmi les femmes et les enfants. L'obstruction à une aide humanitaire vitale ne fait qu'aggraver la tragédie, le nord de la bande de Gaza étant aujourd'hui en proie à la famine. Comme exigé par le Conseil, Israël doit immédiatement accorder un accès humanitaire sans entrave et durable dans l'ensemble de la bande de Gaza, conformément au droit international humanitaire. Nous condamnons avec force les attaques contre les civils et les infrastructures civiles. Nous exhortons toutes les parties à respecter le droit international et à mettre pleinement en œuvre les ordonnances en indication de mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice. En outre, il ne doit pas y avoir de déplacement forcé de la population civile à Gaza, et les personnes déplacées doivent être autorisées à rentrer chez elles.

La situation en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, est également profondément préoccupante. L'expansion des colonies illégales, les sévices contre les Palestiniens et la violence des colons alimentent l'instabilité et renforcent l'occupation illégale. Qui plus est, ces actions menacent la viabilité d'un règlement pacifique fondé sur la solution des deux États, et nous appelons Israël à y mettre fin. Nous rappelons également l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 19 juillet, qui indique clairement que la présence d'Israël dans le Territoire palestinien occupé doit cesser dans les plus brefs délais. Malte souligne également l'importance de maintenir le statu quo concernant les Lieux saints et de cesser les provocations, car elles menacent elles aussi les perspectives de paix.

De plus, nous condamnons toute tentative visant à abroger l'accord conclu en 1967 entre Israël et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ou à entraver sa capacité à s'acquitter de son mandat. Nous appelons Israël à abroger ces mesures législatives extrêmement préoccupantes. L'UNRWA doit continuer à jouer son rôle vital et irremplaçable.

En ce qui concerne le Liban, les opérations menées par les Forces de défense israéliennes et les attaques du Hezbollah contre Israël constituent des violations flagrantes de la résolution 1701 (2006). Nous lançons un appel urgent à toutes les parties à s'engager à nouveau à cesser les hostilités, conformément à la résolution 1701 (2006), et à éviter toute nouvelle escalade. Malte fait également part de sa vive préoccupation concernant les attaques contre les positions de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et les soldats de la paix. En tant que pays fournisseur de contingents, nous réaffirmons avec force l'obligation qui incombe à tous les acteurs de s'abstenir de toute action qui mettrait en danger les soldats de la paix ou les civils.

Les efforts diplomatiques de désescalade et le rétablissement d'un cadre politique doivent être les phares qui guideront la région pour sortir de cette grave insécurité. Un cadre efficace doit soutenir un Gouvernement palestinien unifié qui réunit Gaza et la Cisjordanie. L'unité palestinienne est indispensable à une paix durable et aux discussions sur un plan de relèvement durable pour Gaza.

La communauté internationale doit se mobiliser d'urgence pour répondre aux aspirations des Palestiniens à un État et à l'autodétermination, et garantir la sécurité d'Israël.

Malte réaffirme son attachement à la réalisation d'une solution crédible et irrévocable prévoyant deux États sur la base des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem pour future capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international. Nous ne devons pas perdre de vue cet objectif. C'est le seul moyen de faire advenir une paix juste et durable. Il n'existe pas d'autre option.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : À l'entame de mon propos, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante. Cela reflète l'urgence de la situation au Moyen-Orient, en particulier dans les territoires palestiniens occupés. Cela souligne également l'impérieuse nécessité pour le Conseil de sécurité d'agir de manière décisive. Je remercie M. Tor Wennesland de son exposé.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pourtant, la portée de ses nombreuses décisions et résolutions a été compromise par l'intransigeance et l'inflexibilité d'Israël, Puissance occupante. Alors que le Conseil est dans l'incapacité de prendre des mesures décisives, des dizaines de milliers de personnes ont perdu la vie et des centaines de milliers d'autres souffrent de la faim, de maladies et de déplacements forcés. Pour restaurer sa légitimité et sa crédibilité, le Conseil doit assumer pleinement ses responsabilités et agir rapidement et avec détermination pour enrayer l'escalade de la crise au Moyen-Orient.

À cet égard, le Conseil doit prendre les mesures suivantes.

Premièrement, la priorité absolue est de mettre un terme à la tragédie et au massacre en cours en imposant un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent à Gaza et au Liban. De plus, il est indispensable de s'attaquer efficacement à la situation humanitaire catastrophique, car les efforts passés ont été insuffisants. Comme le montrent les rapports de l'ONU, le manque de volonté politique de l'occupant israélien, qui continue d'utiliser la famine comme une arme, entrave les opérations humanitaires. Nous appelons tous les membres du Conseil à adopter sans délai le projet de résolution déposé par les membres élus du Conseil de sécurité afin d'atteindre notre objectif commun d'un cessez-le-feu immédiat.

Deuxièmement, le Conseil doit respecter les dispositions de la résolution ES-10/24 de l'Assemblée générale, qui définit une feuille de route claire pour mettre fin à l'occupation et créer un État palestinien souverain, avec Al-Qods al-Charif comme capitale. Les mesures prises par les autorités d'occupation israéliennes, notamment les plans d'annexion de la Cisjordanie, l'expansion des colonies et le déplacement des Palestiniens, en violation flagrante du droit international, compromettent cet objectif commun.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit protéger les paramètres convenus pour régler la question palestinienne en garantissant l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière. L'admission de la Palestine en tant qu'État Membre à part entière de l'Organisation renforcerait le droit international et obligerait la Puissance occupante à respecter les normes internationales. Comme l'a déclaré le Président Abdelmadjid Tebboune :

« Il est impératif de prendre des mesures immédiates et urgentes pour préserver le processus de paix, qui se trouve dans une impasse sans précédent. Cet objectif ne peut être atteint qu'en

contraignant la Puissance occupante à respecter les principes du droit international, en appliquant les résolutions des organes de l'ONU et en redoublant d'efforts pour que la Palestine devienne un Membre à part entière de l'ONU ».

Quatrièmement, le Conseil doit veiller à l'application de ses résolutions en imposant des sanctions à ceux qui violent le droit international. Malgré la position sans ambiguïté sur l'illégalité des colonies de peuplement qui y est affirmée, la résolution 2334 (2016), adoptée il y a huit ans, n'est toujours pas appliquée, ce qui permet à Israël de poursuivre librement ses activités d'implantation.

Cinquièmement, les modalités de gouvernance dans les territoires palestiniens sont et demeurent une question interne qui relève exclusivement des Palestiniens et doit être décidée par eux. Le rôle de la communauté internationale est de soutenir les Palestiniens et de donner à l'Autorité palestinienne les moyens d'assumer ses responsabilités. Les organismes et autres institutions des Nations Unies doivent unir leurs efforts pour aider l'Autorité palestinienne à réunifier Gaza et la Cisjordanie et à reconstruire les infrastructures et les territoires dévastés par l'agression israélienne.

Sixièmement, la cause première des conflits au Moyen-Orient est bien connue : l'occupation israélienne de la Palestine, du Liban et de la Syrie. Le Conseil doit faire respecter ses propres résolutions, notamment les résolutions 1701 (2006) et 497 (1981), afin de mettre un terme à l'occupation et de rétablir la paix dans toute la région.

Le coût du silence et de l'inaction est élevé. Aujourd'hui, les peuples palestinien et libanais le paient de leur vie ; demain, les conséquences se multiplieront. L'incapacité du Conseil de sécurité et de la communauté internationale à mettre en œuvre leurs propres décisions et résolutions perpétue un système dominé par la force, qui érode la justice et l'état de droit. Le Conseil de sécurité a la lourde responsabilité d'empêcher l'effondrement de l'ordre juridique international. Il est temps d'agir. Il est impératif de raviver l'espoir de paix et de faire respecter les principes de la justice et du droit international.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Wennesland pour son exposé.

Le Conseil de sécurité doit se mobiliser pour un cessez-le-feu immédiat, permanent et inconditionnel dans la bande de Gaza. La France espère qu'il pourra bientôt parler d'une seule voix en ce sens.

Elle appelle Israël à assurer la protection de tous les civils et toutes les infrastructures civiles. Elle rappelle que tout déplacement forcé de population constitue une violation grave du droit international. La résolution 2417 (2018), qui condamne l'utilisation de la famine comme arme de guerre, l'absence d'accès humanitaire et la privation des civils de biens indispensables à leur survie, s'impose à tous. Les blocages imposés à l'acheminement de l'aide au nord de Gaza doivent être levés sans délai. L'ensemble des points de passage nécessaires doivent être ouverts et l'aide nécessaire livrée au bénéfice des populations dans toute la bande de Gaza.

La France ne cessera de condamner les attaques terroristes du 7 octobre 2023. Elle rappelle son attachement indéfectible à la sécurité d'Israël. Tous les otages doivent être libérés.

Le Conseil de sécurité devra aussi, sur la base des paramètres agréés, œuvrer à la solution des deux États. Il faut des garanties de sécurité pour les Israéliens. Il faut aussi œuvrer à la création d'un État indépendant, viable et contigu pour les Palestiniens. L'Autorité palestinienne a un rôle central à jouer dans ce processus, en Cisjordanie comme à Gaza, qui doit bien entendu faire partie de ce futur État palestinien. La France continuera d'œuvrer en faveur de ces objectifs, en lien avec ses partenaires.

Au Liban, enfin, la guerre doit cesser au plus vite. La solution est claire : mettre en œuvre pleinement la résolution 1701 (2006). C'est le cadre reconnu par tous, et il est plus que jamais pertinent. Il impose des obligations à toutes les parties. Il faudra veiller à ce que la résolution 1701 (2006) soit respectée par toutes les parties. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban joue à cet égard un rôle clef. Elle doit pouvoir faire encore davantage, en tenant compte des réalités du terrain, tout en restant strictement dans le cadre de son mandat.

Il est nécessaire aussi et surtout que le Gouvernement libanais poursuive le déploiement de ses forces armées au sud du Litani. La Conférence internationale de soutien à la population et à la souveraineté du Liban tenue le 24 octobre a permis de mobiliser 200 millions de dollars à cet effet. C'est dans cet esprit que la France poursuit ses contacts avec les différents acteurs pour parvenir à une stabilité durable le long de la Ligne bleue.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie également le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé, qui donne à réfléchir.

La paix et la liberté sont les aspirations naturelles de tous nos peuples, et un Moyen-Orient en paix est possible. Toutefois, cela nécessite que tous les pays de la région et la communauté internationale s'engagent en faveur de la paix, et qu'ils s'engagent également à instaurer cette paix grâce au dialogue et à la diplomatie, sur la base du droit international. Les bombes et les balles ne peuvent garantir la sécurité d'aucun pays. Au contraire, elles renforcent la méfiance et risquent d'engendrer l'extrémisme. Dans un tel climat, la paix ne peut pas progresser.

En outre, il ne peut y avoir d'approche fragmentaire de la paix qui laisse la Palestine de côté. La question palestinienne reste au cœur du processus de paix au Moyen-Orient, et aucune voie qui compromet le droit inaliénable de la Palestine à l'autodétermination ne saurait aboutir à la paix. Le Guyana appelle donc tous les pays de la région et la communauté internationale à renouveler leur engagement en faveur du processus de paix au Moyen-Orient et d'un règlement juste et durable de la question palestinienne, fondement d'une paix durable au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, la situation tragique qui sévit dans le Territoire palestinien occupé et au Liban doit nous préoccuper tous au plus haut point. Nous devons également être préoccupés par le fait que les appels répétés de la communauté internationale en faveur du dialogue et de la paix, qui seuls mèneront à une véritable sécurité pour les Israéliens et les Palestiniens, restent lettre morte, alors que la situation sur le terrain s'aggrave dangereusement.

Le Conseil doit prendre conscience du sort des multiples résolutions qu'il a adoptées, avant et depuis le 7 octobre 2023, et du cycle d'atrocités en cours. Nous devons également tenir compte du fait que les ordonnances rendues par la Cour internationale de Justice en janvier et mars de cette année, qui sont contraignantes en vertu du droit international, n'ont pas été respectées.

Le non-respect du droit international et des obligations relatives aux atrocités perpétrées dans les territoires palestiniens occupés et au Liban constitue un obstacle à la paix au Moyen-Orient, dont les effets sont aggravés par les attaques incessantes des groupes armés et la dangereuse escalade dans la région. Le Conseil doit donc prendre conscience de l'impératif de promouvoir le respect des règles et la désescalade face à l'intransigeance persistante d'Israël et à la poursuite des attaques armées. Il s'agit d'une condition préalable à la cessation immédiate des conflits à Gaza et au Liban, à la libération immédiate des otages et à l'instauration d'une paix durable dans la région.

Les guerres en cours à Gaza et au Liban ont considérablement aggravé l'insécurité dans la région, et tout processus de paix viable doit commencer par une cessation permanente et inconditionnelle des hostilités. Le Guyana renouvelle donc son appel à un cessez-le-feu immédiat, permanent et inconditionnel à Gaza et au Liban.

Pour garantir un cessez-le-feu pérenne, il faut mettre en place un ensemble de mesures visant à mettre fin aux atrocités et à faire progresser la paix dans la région. Ces mesures doivent comprendre un cadre rigoureux d'application du principe de responsabilité afin que les atrocités ne soient pas commises en toute impunité. L'absence de responsabilité effective dans ces guerres continue de favoriser un niveau record d'impunité, alors que des milliers de civils innocents sont tués, blessés, affamés et subissent d'autres indignités. Dans le cadre de ces mesures, tous les États Membres doivent également s'assurer qu'ils ne contribuent pas à perpétuer les guerres.

En ce qui concerne l'avenir du Territoire palestinien occupé, il serait utile de créer un mécanisme international pour veiller au respect du cessez-le-feu et garantir la sûreté et la sécurité des civils.

Dans le cas du Liban, les violations de la résolution 1701 (2006) doivent cesser et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) doit être autorisée à s'acquitter pleinement de son mandat. Le Guyana demande donc que les attaques contre les soldats de la paix de la FINUL cessent et que le Hezbollah s'acquitte de ses obligations en vertu de la résolution 1701 (2006), tout comme Israël.

Il est indispensable que l'Autorité palestinienne soit pleinement opérationnelle pour établir un État palestinien fort et indépendant. Il est donc primordial que la communauté internationale soutienne l'Autorité palestinienne dans sa gouvernance des territoires occupés. À ce titre, il faut notamment veiller à ce que les recettes dues à l'Autorité palestinienne ne soient pas retenues par Israël. Il s'agit également de préserver le rôle capital que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans les territoires palestiniens occupés.

Pour terminer, nous nous trouvons à un moment critique du processus de paix au Moyen-Orient. Cette phase a un coût extrêmement élevé qui se mesure en vies humaines, principalement celles de femmes et d'enfants palestiniens. L'ampleur des besoins, des destructions et des maladies qui accompagnent cette période sombre nous oblige à agir non seulement au nom de l'humanité,

mais aussi dans l'intérêt de l'état de droit international. Et nos actions doivent être orientées vers des solutions permanentes et durables basées sur les résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Le Guyana exhorte donc le Conseil à convenir d'un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent à Gaza, première étape indispensable pour mettre fin aux souffrances des Palestiniens. Nous devons également agir pour obtenir la libération des otages détenus à Gaza depuis le 7 octobre 2023 et pour mettre fin aux hostilités au Liban. Je réaffirme notre engagement ferme en faveur de tous les efforts constructifs déployés à cette fin.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie également le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Depuis octobre 2023, le monde entier est consterné par la situation sans précédent qui règne au Moyen-Orient. Les attaques terroristes brutales perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023 ont amplifié les inquiétudes d'Israël en matière de sécurité et déclenché une intervention militaire qui a abouti à la destruction quasi totale de la bande de Gaza. Les violations du droit international, y compris du droit international humanitaire, sont malheureusement devenues monnaie courante. Les civils, les hôpitaux et les écoles n'ont pas été protégés. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont l'histoire est presque aussi longue que celle de l'ONU, est confronté à une crise qui menace son existence. Face à une aide humanitaire insuffisante, des hôpitaux détruits et des déplacements forcés répétés, les Palestiniens survivants à Gaza vivent un véritable enfer. Les enfants qui n'ont pas accès à l'éducation sont également vulnérables face aux idéologies et aux groupes militants, semant ainsi les graines de potentiels conflits et violences à l'avenir. Il n'y a tout simplement pas de temps à perdre pour trouver une issue.

Depuis 1947, date à laquelle l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), la solution des deux États est au cœur des efforts visant à instaurer une paix durable au Moyen-Orient. Les Palestiniens et les Juifs vivent sur cette terre depuis des générations. Pourtant, du fait de l'incapacité à créer deux États sur cette terre, l'histoire moderne de la région est marquée par la souffrance, l'injustice et l'insécurité. Le conflit armé qui se déroule actuellement à Gaza ne tue pas seulement des civils innocents, il détruit aussi fondamentalement les perspectives d'une solution fondée sur la coexistence de

deux États. Toutefois, il est clair que les opérations militaires massives à Gaza, y compris le siège en cours dans le nord, ne garantiront pas la sécurité à long terme d'Israël. Au contraire, prolonger cette tragédie ne fera qu'aggraver les souffrances des Palestiniens et pourrait conduire à une insécurité perpétuelle pour Israël.

La situation en Cisjordanie est également très préoccupante. L'expansion rapide des colonies, les opérations militaires de grande envergure menées par Israël, les démolitions incessantes de logements palestiniens et la violence meurtrière des colons cautionnée par l'État sont autant d'éléments qui compromettent la solution des deux États. Nous sommes également choqués par les discours incendiaires des membres du Gouvernement israélien qui appellent à l'annexion de la Cisjordanie et à la recolonisation de Gaza. Toute tentative d'annexion de la Cisjordanie nuirait de manière permanente aux efforts déployés de longue date par la communauté internationale pour mettre en œuvre la solution des deux États, ouvrant la voie à une réalité marquée par l'insécurité du fait d'une occupation perpétuelle. À cet égard, Israël doit immédiatement cesser toutes ses activités de peuplement, comme le prévoit la résolution 2334 (2016).

La gravité de la situation au Liban démontre que la stabilité en Israël et en Palestine est indispensable à une paix régionale durable. Le point de départ pour concrétiser la vision de la solution des deux États doit être de mettre fin de toute urgence aux combats à Gaza. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, ainsi qu'au Liban. À cet égard, nous espérons que les membres du Conseil pourront rapidement trouver un consensus sur le projet de résolution proposé par les 10 membres élus du Conseil et coordonné par le Guyana.

Nous soulignons également que l'UNRWA doit rester dans la région jusqu'à la réalisation de la solution des deux États. L'UNRWA est l'un des principaux fournisseurs de services d'éducation et de santé pour des millions de réfugiés palestiniens dans les territoires occupés et au-delà. Nous espérons qu'Israël reconnaîtra que toute cessation des activités de l'UNRWA aura des répercussions négatives sur la sécurité dans la région, y compris en Israël.

Enfin, comme le prévoit la résolution 2735 (2024), nous estimons que Gaza et la Cisjordanie doivent être unifiées sous l'Autorité palestinienne. La République de Corée est prête à apporter une aide à l'Autorité palestinienne et à l'accompagner dans sa réforme, tant sur le plan politique que financier.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Au cours des 13 derniers mois, le conflit à Gaza et la situation au Moyen-Orient sont restés en tête des priorités du Conseil de sécurité. Nous examinons la question fréquemment, mais la situation continue de s'aggraver. Nous avons adopté des résolutions demandant un cessez-le-feu immédiat, mais il reste hors de portée aujourd'hui encore et les combats ne font que s'intensifier. Nous avons unanimement exigé la protection des civils, mais nous avons constaté que le droit international humanitaire semble n'exister que de nom, puisque des dizaines de milliers de civils palestiniens ont perdu la vie et ont été soumis à un châtement collectif. Nous avons demandé à maintes reprises l'expansion de l'aide humanitaire, mais Israël a régulièrement fait obstacle à l'acheminement des fournitures humanitaires et attaqué les travailleurs humanitaires. Nous avons lancé d'innombrables mises en garde contre le risque de débordement du conflit, mais nous avons été témoins d'un aventurisme imprudent et les flammes de la guerre ont continué de se propager.

Nous devons malheureusement admettre que, en ce qui concerne la question palestinienne, le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté efficacement de ses obligations et n'a pas répondu aux attentes de la communauté internationale, ce qui est très décevant. Toutefois, il faut souligner que la performance décevante du Conseil n'est pas due à des divergences de vues entre les pays, mais plutôt au fait qu'un membre permanent s'oppose à la communauté internationale. Si les États-Unis n'avaient pas exercé leur droit de veto à plusieurs reprises et n'avaient pas affirmé que les résolutions du Conseil de sécurité ne sont pas contraignantes, le Conseil n'aurait pas été aussi faible et incompétent. Si les États-Unis n'avaient pas continué de fournir des armes, la guerre n'aurait pas duré aussi longtemps et n'aurait pas causé des destructions aussi massives.

La situation actuelle au Moyen-Orient reste extrêmement précaire. Il est inacceptable que le Conseil de sécurité reste dans l'impasse et continue de ne rien faire. Nous appelons tous les membres à faire front commun et à appuyer une action décisive du Conseil.

Premièrement, il faut instaurer un cessez-le-feu inconditionnel et immédiat. Un cessez-le-feu est une condition préalable pour sauver des vies et rétablir la paix. Établir un lien entre la question du cessez-le-feu et d'autres questions, voire poser des conditions préalables à l'instauration d'un cessez-le-feu, revient en fait à donner le feu vert à la prolongation de la guerre et à encourager la poursuite des

massacres. Le Conseil doit exiger clairement et sans équivoque un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel à Gaza. Israël doit également renoncer à son obsession de l'emploi de la force et cesser son agression contre d'autres pays, tels que le Liban, la Syrie et l'Iran.

Deuxièmement, il convient d'augmenter la quantité de l'aide humanitaire. Gaza subit une catastrophe humanitaire sans précédent provoquée par l'homme. C'est un fait indéniable et ses causes sont incontestables. Israël, Puissance occupante, doit s'acquitter des obligations que lui impose le droit international humanitaire, lever effectivement tous les obstacles à l'accès humanitaire, assurer la distribution ordonnée des fournitures dans l'ensemble de la bande de Gaza et garantir la sécurité des organismes humanitaires et de leur personnel. Nous exhortons Israël à mettre fin à sa répression contre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi qu'à suspendre la mise en œuvre de la législation qu'il a adoptée contre l'Office et à l'abroger.

Troisièmement, il faut mettre un terme aux actions unilatérales qui violent le droit international. Le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité fournissent des orientations fondamentales pour régler la question palestinienne. Nous sommes vivement préoccupés par les informations selon lesquelles Israël cherche à déployer une présence militaire permanente à Gaza, à établir une soi-disant zone « tampon » et même à reconstruire des colonies de peuplement. Nous réaffirmons que tout acte visant à modifier la composition démographique ou le territoire de Gaza est inacceptable. Les futures modalités de gouvernance de Gaza doivent être décidées de manière indépendante par le peuple palestinien. Les colonies illégales en Cisjordanie, qui sapent les fondements de la création d'un État palestinien indépendant, et les dangereuses tentatives d'annexion de la Cisjordanie, qui risquent d'enterrer complètement les perspectives de paix au Moyen-Orient, doivent être fermement rejetées par la communauté internationale.

Quatrièmement, il faut donner un nouvel élan à la solution des deux États. Cette solution est le seul moyen viable de régler la question palestinienne. Aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale doit fournir des garanties pour revitaliser la solution des deux États. La Chine salue les efforts déployés par l'Arabie saoudite, l'Union européenne, la Norvège et d'autres pour raviver cette solution. Nous sommes favorables à la tenue d'une conférence de paix internationale de plus grande envergure, faisant davantage autorité et plus efficace afin de

définir un calendrier et une feuille de route pour la mise en œuvre de la solution des deux États. Nous espérons que des progrès seront réalisés à la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale en ce qui concerne la demande relative à la tenue d'une telle conférence.

Les 10 membres élus du Conseil de sécurité ont déjà proposé un projet de résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat à Gaza, ce qui représente une nouvelle série d'efforts de la part du Conseil pour mettre fin à la guerre et rétablir la paix. La Chine est favorable à un vote rapide et à l'adoption du projet de résolution par le Conseil.

Je voudrais conclure mon intervention en soulignant que chaque moment laisse une trace dans l'histoire. À l'heure actuelle, tout retard dans l'action du Conseil et toute obstruction à celle-ci seront en fin de compte soumis au jugement de l'histoire.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique remercie la présidence britannique du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette importante séance sur la situation au Moyen-Orient. Nous adressons nos sincères remerciements à M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous apprécions grandement ses éclairages et ses propositions sur la situation sur le terrain et, plus important encore, ses efforts inlassables en faveur de la paix et de la stabilité dans la région en ces temps difficiles.

Le conflit au Moyen-Orient est désormais au centre des préoccupations de la communauté internationale dans son ensemble et figure aussi en bonne place à l'ordre du jour et dans les travaux du Conseil de sécurité. À de nombreuses reprises, nous avons adopté, dans cette salle, des résolutions historiques sur la question, notamment les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024). Ces résolutions ont réaffirmé la nécessité d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et durable, de libérer les otages et de garantir la libre circulation de l'aide humanitaire destinée à la population de Gaza. Nous avons toujours considéré qu'un cessez-le-feu était vital pour ouvrir la voie à une paix et une stabilité à long terme à Gaza et en Palestine, ainsi que dans l'ensemble de la région. Il est dès lors impératif que nous unissions nos efforts, individuellement et collectivement, pour réussir dans cette entreprise. Nous pensons que la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient ne sont pas seulement une question régionale ; c'est une question qui est au centre des fonctions du Conseil et au cœur des buts et des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, il est très inquiétant de constater que chaque fois que nous nous réunissons, nous sommes informés de l'aggravation de la situation et de l'élargissement du conflit dans la région. Nous recevons notamment des informations actualisées sur l'intensification des activités de colonisation d'Israël et ses démolitions d'infrastructures dans le Territoire palestinien occupé. Ces activités sont de toute évidence contraires au droit international et sapent nos efforts en faveur d'une paix et d'une sécurité durables dans la région. Nous avons demandé à plusieurs reprises qu'il soit mis fin à l'expansion des colonies. Il est impératif qu'Israël renonce à sa politique d'accaparement et d'occupation des terres. Les colonies illégales sont totalement contraires à la notion et à l'esprit de la solution des deux États. Elles s'inscrivent dans l'idéologie de la solution d'un seul État, qui n'a pas été approuvée par le Conseil de sécurité. Les actions visant à imposer la solution d'un seul État sont contraires aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil, ainsi qu'aux ordonnances et aux arrêts rendus par la Cour internationale de Justice. En fait, elles soumettent le peuple palestinien à une injustice grave et insupportable et perpétuent le cycle du conflit et de la dépossession.

Nous saisissons cette occasion pour affirmer une fois de plus l'appui total du Mozambique à l'État de Palestine et sa reconnaissance de ce dernier. La Palestine est un État pacifique qui a le droit à l'autodétermination et qui a pleinement droit à son siège au sein du système des Nations Unies en tant que nation souveraine et indépendante. Nous pensons que ce dernier élément est une condition *sine qua non* pour concrétiser la solution des deux États et instaurer une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient. Le Mozambique adhère à la vision d'une solution prévoyant deux États. Israël et la Palestine méritent de coexister dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues, conformément au droit international et aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, la reconstruction de la bande de Gaza est primordiale et urgente. Une vie dans la dignité est absolument incompatible avec l'ampleur des destructions, des massacres quotidiens et des souffrances humaines que subit la population de Gaza.

Enfin, nous voudrions rendre hommage à l'action menée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en faveur du peuple palestinien. Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de revenir sur sa décision concernant l'Office.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Wennesland de son exposé.

Aujourd'hui, le Moyen-Orient traverse peut-être l'une des phases les plus dramatiques de son histoire, alors qu'une vague de violence déferle sur un nombre croissant de pays et de peuples. Quatre cents jours exactement se sont écoulés depuis le début de l'escalade à Gaza. Cette date est triste et symbolique car, pendant tout ce temps, la communauté internationale n'a pu prendre aucune mesure efficace pour mettre fin à la violence en raison de l'opposition d'un État, qui se considère comme le chef de file du monde occidental.

Le Ministre britannique des affaires étrangères est très friand de longues digressions historiques sur le thème du colonialisme. Nous l'invitons instamment à réfléchir à une question fondamentale qui a des conséquences directes sur ce qu'il se passe aujourd'hui. Il est vrai que ce serait difficile pour lui. Comme les membres peuvent le constater, il n'est pas présent à la séance au niveau ministériel qu'il a lui-même convoquée. Quelles sont les véritables origines de l'abîme d'instabilité dans lequel s'enfoncé de plus en plus la région du Moyen-Orient ? Après tout, les discours que nous avons entendus au Conseil de sécurité ces derniers mois de la part de nos collègues anglo-saxons, qui ne se préoccupent que de leurs intérêts politiques nationaux, abondent en clichés sans nuance, présentant une partie comme étant celle des barbares et l'autre comme étant celle des victimes innocentes du terrorisme qui, selon eux, doivent être pardonnées pour toute atrocité commise dans le cadre de la « légitime défense ».

Les délégations occidentales tentent toujours de situer le début du conflit au Moyen-Orient à la date du 7 octobre 2023, comme si la paix régnait dans la région avant cette date. Cette image déformée est fidèlement reproduite dans la note de cadrage établie par la présidence britannique du Conseil de sécurité pour la séance d'aujourd'hui. Il est scandaleux qu'elle ne fasse nullement mention de l'opération punitive d'Israël dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, qui a coûté la vie à 43 000 Palestiniens, ni de l'invasion terrestre du Liban par ce pays. Présenter le 7 octobre 2023 comme le premier jour du conflit est une version très commode pour le monde anglo-saxon, derrière laquelle, comme derrière un paravent, il tente de cacher l'horrible vérité selon laquelle les origines du drame sanglant actuel se trouvent dans la politique coloniale peu scrupuleuse du Royaume-Uni à l'égard de la Palestine sous mandat et dans son ingénierie politique grossière contre les Arabes et les Juifs.

Tout au long de l'histoire du Moyen-Orient, l'Empire britannique n'a vu dans la région qu'un tremplin pour son « Grand Jeu ». Il s'est immiscé sans ménagement dans les affaires des États de la région, traçant à la règle des frontières interethniques, semant la discorde et dressant les voisins les uns contre les autres, sans se soucier de l'opinion des peuples concernés, et a cherché à mettre en place des régimes servant ses intérêts égoïstes. La partition des provinces arabes de l'Empire ottoman par le Royaume-Uni et la France dans le cadre de l'Accord Sykes-Picot, de la Déclaration Balfour et du Livre blanc de Churchill sont des exemples frappants de cette politique coloniale, en vertu de laquelle le sort de peuples entiers a été décidé sans leur participation directe. L'Occident a poursuivi la même politique du « diviser pour mieux régner » au Moyen-Orient après la Seconde Guerre mondiale. L'Union soviétique, en revanche, a invariablement contribué à la création d'États arabes souverains et les a aidés à acquérir une véritable indépendance et à construire un avenir fondé sur leurs intérêts nationaux. Contrairement à l'héritage des colonialistes occidentaux, le rôle de l'Union des Républiques socialistes soviétiques est encore perçu avec reconnaissance au Moyen-Orient.

L'étiquette « Empire britannique » a été remplacée par l'étiquette « Commonwealth », mais cela a-t-il changé l'essence impérialiste et coloniale de la politique étrangère britannique ? Le Royaume-Uni a-t-il renoncé à son passé colonial, comme il le prétend publiquement ? Selon nous, ce n'est clairement pas le cas. Le Royaume-Uni continue de fournir une aide militaire massive à Israël et a voté contre ou s'est abstenu dans le vote sur tous les projets de résolution du Conseil de sécurité qui contenaient des appels directs à un cessez-le-feu à Gaza. La délégation britannique a refusé d'appuyer le projet de résolution S/2024/312, sur l'octroi à l'État de Palestine du statut de Membre à part entière (voir S/PV.9609). Dans ce contexte, les tentatives de Londres de se présenter comme le champion de la paix au Moyen-Orient et de la mise en œuvre de la solution des deux États sont plus qu'hypocrites. Il est révélateur que tout en déplorant hypocritement la situation humanitaire en Ukraine ou au Soudan, Londres, conformément à sa politique habituelle de deux poids, deux mesures, n'ait pas encore, à l'instar de son protecteur transatlantique, prononcé un seul mot pour condamner les attaques odieuses d'Israël contre des cibles civiles à Gaza, des frappes ciblées sur des établissements éducatifs et médicaux qui visent en fait à anéantir le système de santé de l'enclave, condamnant ainsi plusieurs milliers de civils palestiniens supplémentaires à une mort douloureuse.

Dès le début de l'escalade à Gaza, les États-Unis et le Royaume-Uni ont en fait délivré à Israël un permis de tuer la population palestinienne, en fournissant une couverture politique internationale, y compris à l'ONU, pour toute action de Jérusalem-Ouest, non seulement à Gaza mais aussi contre le Liban et les soldats de la paix de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dont la vie est chaque jour délibérément menacée par l'armée israélienne. Dans n'importe quel autre pays, de telles mesures seraient immédiatement qualifiées de crimes de guerre. Mais lorsqu'il s'agit des manigances géopolitiques égoïstes des Anglo-Saxons, ils oublient soudainement le droit international et les normes morales.

Compte tenu des antécédents de nos collègues anglo-saxons au Conseil de sécurité, qui sont absolument sans scrupules, nous ne pensons pas qu'ils feront preuve ne serait-ce que d'une once de responsabilité ou d'humanisme. Au cours des derniers mois, ils ont déployé tout leur arsenal de pressions politiques, de manipulations et parfois de menaces pour empêcher le Conseil de sécurité d'exiger sans ambiguïté un cessez-le-feu à Gaza. Dans ce contexte, le courage et l'intégrité du Guyana méritent d'être tout particulièrement salués, tout comme la position constante des autres membres non permanents. C'est le Guyana qui a déposé au Conseil un projet de résolution fort exigeant un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent, respecté par toutes les parties. Bien sûr, il était déjà trop tard pour les 43 000 Palestiniens qui ont déjà été tués, mais mieux vaut tard que jamais. Le vote qui aura lieu demain, je l'espère, sera un moment de vérité pour le tandem anglo-saxon au Conseil de sécurité. S'il refuse à nouveau d'appuyer ce projet de résolution sous des prétextes absurdes et cyniques, cela signifiera une chose : malgré toutes leurs belles déclarations et tous leurs slogans bien calibrés et malgré leur préoccupation feinte pour les besoins humanitaires des Palestiniens, Washington et Londres appuient et encouragent ouvertement la poursuite de l'opération punitive d'Israël, son occupation illégale, le meurtre de civils innocents et le fait de les affamer, et les souffrances infligées aux otages et aux Palestiniens détenus illégalement. L'histoire ne l'oubliera pas, pas plus qu'elle n'a pas oublié tous les péchés coloniaux de l'impérialisme britannique.

Contrairement aux acteurs occidentaux qui, comme il y a des siècles, pensent aujourd'hui à leurs intérêts néocoloniaux égoïstes, nous croyons en la sagesse et en la maturité de nos amis du Moyen-Orient et en leur capacité de définir, de manière indépendante et sans ingérence extérieure, leur voie vers la construction d'une région pacifique et prospère, dotée d'un énorme potentiel

et d'une importance historique, civilisationnelle, religieuse et culturelle mondiale. Nous appuyons pleinement les activités des structures panarabes et panislamiques, qui jouent un rôle important dans la défense des droits légitimes du peuple palestinien.

L'instauration d'une paix durable n'est possible que si l'on trouve une solution juste à la question palestinienne. Notre position reste inchangée. Parallèlement aux mesures visant à surmonter la phase aiguë de la crise, il faut commencer à créer les conditions d'un dialogue direct entre les Palestiniens et les Israéliens sur l'ensemble des questions relatives au statut final. Ce processus doit aboutir à la mise en œuvre de la solution des deux États approuvée par la communauté internationale, à savoir Israël et la Palestine coexistant dans la paix et la sécurité sur la base des frontières de 1967.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance au niveau ministériel et à remercier tous les ministres présents en ce moment crucial. Je voudrais également remercier M. Wennesland de son exposé qui n'incite guère à l'optimisme. Par son intermédiaire, nous exprimons notre reconnaissance pour tous les efforts déployés par l'ONU, notamment son personnel sur le terrain et en particulier celui de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), véritable bouée de sauvetage pour des millions de réfugiés et unique moyen de survie à Gaza, alors qu'il fait l'objet d'attaques constantes et d'une campagne de diffamation et d'incitation incessante de la part d'Israël, Puissance occupante, dans le but de provoquer son effondrement et de priver des millions de personnes de ce qui est essentiel à la vie.

Depuis 408 jours, 2 millions de Palestiniens luttent pour leur survie, poursuivis et chassés d'un bout à l'autre de la bande de Gaza, déplacés et affamés. Il n'y a pas d'endroit sûr, et aucun homme, aucune femme, aucun enfant n'est à l'abri d'une attaque. Ils sont impitoyablement pris pour cible, échappant de justesse à la mort pour devoir l'affronter le lendemain à nouveau. Personne ne peut prétendre ne pas savoir ce qui se passe à Gaza. Personne ne peut prétendre que les civils ne sont pas délibérément tués, délibérément affamés, délibérément déplacés de force et délibérément terrorisés, tout cela faisant partie du plan indéniable d'annexion du territoire et d'anéantissement de sa population. Ce qu'Israël fait à Gaza n'a rien de caché. Toutes les sources fiables existantes en ont fait

état. Le plan mis en œuvre et son objectif ne font aucun doute. Chaque annonce d'amélioration est contredite par l'aggravation des souffrances de la population sur le terrain, l'exacerbation de la catastrophe humanitaire et la violence incessante, qui dévastent encore plus ce qu'il reste de vie à Gaza. La seule question qui compte maintenant est de savoir si les membres du Conseil sont prêts à faire le nécessaire pour y mettre un terme.

De la Palestine au Liban, les mêmes méthodes illégales et inhumaines sont employées au vu et au su de tous, au mépris de la vie des civils, du droit et de l'humanité. Les massacres de civils et les destructions massives se poursuivent sans relâche. Qui peut prétendre qu'il ne s'agit pas d'une menace pour la paix et la sécurité internationales ? De quoi s'agit-il si ce n'est d'une menace pour la paix ? Il n'est qu'une ligne de conduite à suivre pour le Conseil de sécurité : exiger un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, comme l'a demandé le sommet arabo-islamique qui s'est tenu à Riyad le 11 novembre. Le peuple palestinien, les peuples et les gouvernements du monde entier ainsi que les familles d'otages réclament depuis longtemps un cessez-le-feu, car ils savent que c'est le seul moyen pour les familles, palestiniennes et israéliennes, d'être réunies dans la vie, et non dans la mort. Nous sommes au bord de l'effondrement total de la vie à Gaza. L'inaction, c'est perpétuer l'agonie, alimenter le feu et laisser la mort l'emporter. C'est rester les bras croisés alors que des condamnations à mort sont prononcées et exécutées chaque jour pour des centaines de civils.

Rien ne justifie de faire souffrir les civils de manière répétée, délibérée et massive. Rien ne justifie de les prendre pour cible et de les tuer aveuglément. Rien ne justifie la destruction gratuite d'habitations et d'infrastructures civiles. Rien ne justifie l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. Rien ne justifie de priver un peuple entier de soins médicaux et d'aide, qui plus est en période de génocide. Si nous commençons à accepter n'importe quelle explication, justification ou prétexte pour ces actions, nous bouleverserons les règles fondamentales qui ont été élaborées pour protéger l'humanité, laissant tous les peuples plus vulnérables et plus exposés. Il s'agit d'une crise de premier ordre pour la Palestine mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. Israël a déclaré la guerre à notre ordre international fondé sur le droit. Il s'en prend à l'ONU, à son Secrétaire général, à l'UNRWA et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Il s'attaque à la Cour pénale internationale, à la Cour internationale de Justice et viole son avis faisant autorité et ses ordonnances en indication de mesures conservatoires en vertu de la Convention pour

la prévention et la répression du crime de génocide. Quel est ce monde, dans lequel les criminels de guerre sont protégés, les juges menacés, les soldats de la paix attaqués et les humanitaires tués ? Quel est ce monde, dans lequel des civils sont pris pour cible, tués, mutilés, tourmentés et traumatisés, sans aucune protection ni action décisive pour mettre fin à cette inhumanité ?

Gaza est à la croisée des chemins, et ce que le Conseil y fera dictera l'avenir de l'humanité. Le sort de Gaza hantera le monde pour les générations à venir. Les membres du Conseil doivent agir maintenant, individuellement, collectivement, au sein et en dehors de cette salle, pour éteindre l'incendie avant qu'il ne détruise tout sur son passage.

La violence ne mène à rien. Notre région a besoin, non pas de davantage de massacres, mais d'une solution politique juste. La solution, ce n'est pas la disparition d'un peuple, mais l'acceptation et l'existence mutuelles. Ce n'est pas de tuer et d'être tué, mais de vivre et de laisser vivre. C'est la seule voie vers une paix et une sécurité partagées. Le choix est simple : entre l'occupation et la liberté, l'annexion et l'indépendance, l'apartheid et la dignité des droits universels, l'oppression et la coexistence. Il s'agit d'un choix entre la guerre et la paix. Le Gouvernement israélien actuel a fait un choix. On le voit clairement aux déclarations de ses représentants et aux actions de ses dirigeants, des forces d'occupation et des colons. Ce choix est mauvais pour tout le monde. Et c'est pourquoi les mesures que le Conseil prendra ou ne prendra pas, quelles qu'elles soient, sont si importantes : ce qui se passera ensuite déterminera notre trajectoire pour les générations à venir.

Nous ferons notre part d'efforts, mais nous ne pourrions ni les consentir seuls, ni nous y astreindre longtemps si la situation ne change pas. Le temps presse. Le sort de la région ne peut être laissé à l'appréciation de ceux qui sont aveuglés par la haine et une idéologie fanatique. Il doit être déterminé par le droit, par la raison, par le respect de toute vie humaine, par le respect de nos droits et de notre humanité commune, et par la recherche d'une paix et d'une sécurité partagées.

Nous appelons tous les États à agir pour la protection des civils, la reconnaissance de l'État de Palestine et son admission à l'ONU en tant que Membre à part entière. Nous les appelons à agir pour l'application de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, afin de garantir le respect des obligations juridiques internationales, sans exception, sans crainte ni complaisance. Nous les appelons à agir avec détermination pour mettre fin aux activités de peuplement en Cisjordanie, y compris

à Jérusalem-Est, en prenant des mesures visant les fonctionnaires israéliens responsables avant que de nouvelles colonies ne soient construites à Gaza. Nous appelons tous les États à appuyer en actes, et pas seulement en paroles, les initiatives favorables à une paix juste et durable.

Un journaliste m'a demandé s'il était réaliste d'espérer la fin de l'occupation alors qu'il est clair que l'objectif est une annexion permanente ; et s'il était réaliste d'évoquer une solution à deux États alors que le Gouvernement israélien n'est manifestement pas disposé à accepter un jour un État palestinien indépendant. Ce journaliste m'a demandé s'il était réaliste de parler de coexistence alors qu'un génocide est en cours. Ma réponse est que la seule autre issue, hormis la fin de l'occupation, la concrétisation de la solution des deux États et la coexistence, est une guerre perpétuelle toujours plus meurtrière.

Ce qui n'est pas réaliste, c'est penser qu'opprimer une nation entière peut mener à la paix et la sécurité. Ce qui n'est pas réaliste, c'est vouloir continuer de s'en tenir aux mêmes politiques qui sont appliquées depuis des décennies, mais en espérer d'autres résultats. Ce qui n'est pas réaliste, c'est penser qu'une partie peut tout simplement éliminer l'autre. Nous avons lancé des mises en garde à cet égard, et nous les lançons à nouveau : nous avons vu encore et encore où cette trajectoire mène. Nous le voyons en ce moment. Nous ne pouvons pas laisser cette situation perdurer plus longtemps. Une autre trajectoire est possible si nous rejetons cette impotence auto-infligée. Être réaliste, c'est refuser de se résigner à une réalité de mort et de destruction, d'occupation et de conflit, de haine et de guerre, et au contraire œuvrer ensemble pour tracer une voie qui soit propre à mettre fin à ce génocide et à cette occupation et qui garantisse que notre volonté collective de liberté, de justice et de paix l'emporte sur cette réalité.

Nous travaillerons avec tous, sans exception, pour tracer cette voie irréversible, dont le premier pas crucial est un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel. Nous en appelons au Conseil pour qu'il agisse dès maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : La semaine dernière, nous avons eu l'honneur et le privilège d'accompagner Ayelet Samerano ici à l'ONU et de nous tenir à ses côtés pendant qu'elle évoquait Jonathan, son fils. Elle a parlé à plusieurs reprises de son fils, de sa passion et de son enthousiasme, de son amour pour la Terre et toutes les créatures qui y vivent, de son sourire, de son rire, de son amour de la vie. Ayelet a déclaré que Jonathan, c'est la

vie, et que la vie, c'est Jonathan. Cette vie a été volée par un monstre à la solde de l'ONU. Comme on le voit dans la vidéo, Jonathan a été jeté à l'arrière d'un camion et traîné jusqu'à Gaza par un employé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le monstre qui a privé la famille Samerano de son fils, de son sourire, de son étreinte, encaissait des chèques signés et estampillés par l'ONU et le Commissaire général de l'UNRWA.

Dire qu'Ayelet souffre le martyr est le comble de l'euphémisme. Pourtant, elle n'a reçu de l'ONU aucune excuse, aucune explication ni aucune manifestation de regret. Je suis abasourdi que la discussion d'aujourd'hui ne soit pas consacrée au fait qu'un employé des Nations Unies a violemment enlevé un civil israélien. Cette information n'est pas une surprise. Après tout, nous avons fourni des centaines de noms d'employés de l'UNRWA impliqués dans le massacre du 7 octobre 2023, avec leurs identifiants au sein du Hamas. Nous avons dénoncé de nombreux cadres de l'UNRWA qui étaient des terroristes du Hamas et de nombreux hauts gradés du Hamas qui étaient des employés de l'UNRWA. Comment est-il possible cela ne rende pas furieux les membres du Conseil, dont un grand nombre – pas tous, certes – sont les principaux donateurs de l'UNRWA ? Ils donnent leur argent et leurs ressources à l'ONU et à l'UNRWA, convaincus, c'est bien normal, qu'ils serviront à des services éducatifs et sociaux. Ne sont-ils pas scandalisés qu'ils aient servi à terroriser des innocents ? Ne bouillonnent-ils pas de colère de savoir que les nobles idéaux de l'Organisation sont ainsi dépravés ?

Avant de se tourner vers l'extérieur, il faut regarder chez soi, car si l'on veut vraiment jeter les bases d'une paix régionale, il faut d'abord que le mode opératoire de l'Organisation dans la région soit remanié pour mettre fin à l'incitation à la haine, à l'enseignement de la violence, et au financement du terrorisme. Le Commissaire général Lazzarini lui-même a admis récemment que les contributions de l'UNRWA aux efforts humanitaires en cours pourraient « sans aucun doute » être remplacées. Je demande au Conseil de le prendre au mot et de nous aider à ouvrir un nouveau chapitre, pour le bien de tous.

Jonathan est toujours à Gaza, avec 100 autres otages. Israël ne les abandonnera jamais et ne cessera jamais de se battre pour leur liberté. Le Conseil peut et doit contribuer à condamner le Hamas, exiger la libération immédiate et inconditionnelle des otages et se concentrer sur l'organisation terroriste qui se sert des civils gazaouites comme d'un outil pour exterminer Israël. Pendant que nous nous battons pour la liberté de nos otages et que nous

continuons de combattre les terroristes dans tout Gaza, nous ne relâcherons pas nos vastes efforts humanitaires.

La semaine dernière encore, j'ai présenté l'action considérable que nous menons depuis octobre. Ces six derniers jours, ces efforts incessants se sont poursuivis. Ainsi, la semaine dernière, plus de 108 camions sont entrés à Gaza par les points de passage de Kerem Shalom et de Kissufim, ainsi que par celui d'Erez, dans le nord. Le même jour, 15 camions de marchandises en provenance des Émirats arabes unis ont été livrés au port d'Ashdod avant d'entrer dans le nord de Gaza. Il s'agissait de leur deuxième cargaison de ce type. Elle comprenait plus de 2 000 palettes d'eau, de matériel médical, d'abris et de produits d'hygiène.

Outre l'acheminement de l'aide, nous avons assuré l'entretien des infrastructures critiques : 11 hôpitaux sont actuellement en état de fonctionnement à Gaza, en plus de 14 hôpitaux militaires de campagne. Parallèlement, nous avons protégé l'accès à l'eau dans toute la bande de Gaza. Rien que dans le nord de Gaza, 113 litres d'eau sont disponibles par personne et par jour. Je suis également heureux d'annoncer que les livraisons de 50 camions ont été distribuées du côté gazaouite par des organismes internationaux. Cependant, les livraisons de près de 900 camions n'ont toujours été distribuées, et l'aide est gaspillée. Nos discussions doivent porter également sur d'autres régions, mais nos débats sur les efforts humanitaires à Gaza sont particulièrement urgents. Alors qu'Israël facilite l'entrée de centaines de camions d'aide chaque semaine par de nombreux points de passage, les organismes ne parviennent pas à recueillir cette aide. Alors que nous inondons Gaza d'aide, il y a une sécheresse au niveau de la distribution. Nous continuerons à nous acquitter de nos devoirs, mais l'ONU et les organisations internationales doivent jouer un plus grand rôle à cet égard. Non seulement l'ONU doit respecter ses obligations en matière de distribution de l'aide, mais l'attention doit également se porter sur le détournement constant de l'aide humanitaire par le Hamas pour alimenter sa machine de terreur et de souffrance.

Prenons l'exemple suivant. Il y a 48 heures, avec d'autres organisations, ce que l'UNRWA vérifiera, nous avons coordonné l'entrée de plus de 108 camions à Gaza via le point de passage de Kerem Shalom. Au total, 97 de ces 108 camions ont été violemment pillés par le Hamas, et les chauffeurs ont été menacés avec une arme. C'est un exemple de la réalité extrêmement difficile à laquelle nous sommes confrontés. Nous poursuivrons nos efforts, bien que le Conseil continue de faire fi de la véritable cause de la situation : le Hamas et son avidité violente. Semaine

après semaine, certaines personnes autour de cette table vilipendent et diabolisent Israël, mais le fait qu'elles ne reconnaissent pas les crimes commis par le Hamas contre la population gazaouite met en lumière leurs véritables opinions, leur parti pris et leur haine aveuglante.

Israël est attaqué sur plusieurs fronts, y compris depuis notre frontière nord, après que le Hezbollah a décidé d'entrer en guerre le 8 octobre 2023, en solidarité avec ses camarades terroristes du Hamas. Ils ont lancé plus de 15 000 roquettes, missiles, missiles antichars, drones et autres armes de ce type sur notre population civile. En conséquence, 70 000 de nos civils sont devenus des réfugiés à l'intérieur du pays. Israël a été parfaitement clair sur ce qu'il fallait faire pour rétablir le calme. Tout d'abord, le Hezbollah doit se retirer de la zone située au nord du Litani, comme le prévoit la résolution 1701 (2006). Le sud du Liban doit être libéré des supplétifs iraniens, conformément à la résolution 1559 (2004). Aucun autre pays représenté dans cette salle n'accepterait que 70 000 de ses civils soient déplacés par une organisation terroriste. Aucun autre pays représenté dans cette salle ne prendrait de mesures différentes de celles prises par Israël. Aucun autre pays n'accepterait que cette organisation terroriste reste à sa frontière. La communauté internationale doit se joindre à nos efforts pour rétablir la souveraineté libanaise dans le sud du Liban, libérant ainsi le peuple libanais de ses maîtres iraniens et faisant appliquer les résolutions du Conseil lui-même.

Toutes ces crises sont reliées par un fil conducteur, qui fait couler le sang dans tout le Moyen-Orient. C'est ce même fil qui fait circuler un train de la mort à travers la Syrie et jusqu'au Liban, en approvisionnant et en formant les terroristes du Hezbollah pour qu'ils réalisent leurs objectifs meurtriers. C'est ce même fil qui a armé et renforcé le Hamas pour qu'il commette les atrocités du 7 octobre 2023, ce même fil qui déstabilise l'Iraq et la Syrie, et ce même fil qui ordonne aux houthistes de commettre leurs attaques contre le commerce maritime international. Les responsables iraniens ont eux-mêmes reconnu leurs liens avec les houthistes. Leur soutien au terrorisme n'est un secret pour aucun pays, vu que l'Iran le crie sur tous les toits.

Dans un rapport remis au Conseil le mois dernier conformément à la résolution 2140 (2014), il a été révélé que les fonds et les armes fournis par l'Iran ont transformé les houthistes en une force militaire, comme en témoignent les centaines d'attaques aveugles contre des navires marchands et contre des navires de guerre britanniques et des États-Unis menées au cours de l'année écoulée. Aujourd'hui, cette

menace mondiale met tout en œuvre pour acquérir des capacités nucléaires. Nous ne pouvons pas permettre et ne permettrons pas que cela se produise. La vision de l'Iran est d'asseoir sa domination en se dotant d'un arsenal nucléaire. Les ambitions nucléaires de l'Iran constituent une menace non seulement pour Israël, mais aussi pour chaque État Membre de l'ONU. Nous savons tous qu'un Iran doté de l'arme nucléaire n'hésiterait pas à semer des destructions sans précédent. Pour faire face à cette menace existentielle mondiale, il faut une coalition de courageux. Le Conseil doit donner le ton, condamner le régime des ayatollahs, imposer des sanctions paralysantes et travailler avec nous pour fixer des limites afin que le Moyen-Orient puisse se remettre des dommages causés par l'Iran. Le moment est venu de prendre des mesures résolues. Le Conseil doit se montrer à la hauteur de sa mission et s'attaquer au véritable instigateur de l'instabilité au Moyen-Orient. Les ambitions sinistres de l'Iran ne prendront fin que lorsque nous dirons collectivement que cela suffit.

Avant de conclure mon intervention, je dois évoquer les efforts déployés pour adopter un projet de résolution au Conseil qui ne pose pas la libération des otages comme condition à un cessez-le-feu. Une telle décision reviendrait non seulement à trahir non seulement Israël, mais aussi les 101 familles et leurs proches tourmentés par des monstres terroristes. Je pense notamment à Jonathan Samerano et à sa famille, envers qui l'ONU a une dette impayable. Israël défendra son peuple. Nous n'abandonnerons jamais nos otages, nous ne les oublierons jamais et nous ne cesserons jamais de nous battre pour eux. C'est pour cette raison que nous avons commencé cette guerre, je le rappelle à tout le monde. Que l'on ne s'y trompe pas : l'histoire se souviendra de qui s'est tenu à nos côtés pour défendre la paix et la justice et de qui a permis au terrorisme de prospérer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Hachem (Liban) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Tout d'abord, le Groupe des États arabes remercie le Royaume-Uni, qui préside le Conseil de sécurité ce mois-ci, d'avoir organisé la présente séance publique sur la situation au Moyen-Orient. Le Groupe souhaite la bienvenue au Ministre britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, M. David Lammy, qui préside la séance d'aujourd'hui. Il remercie également les intervenants de leurs exposés fort utiles et salue la participation de ministres à la présente séance.

Le débat d'aujourd'hui intervient une semaine après le Sommet arabo-islamique, qui a eu lieu à Riyad sous la présidence du Prince héritier Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al Saud, et une semaine après que la sonnette d'alarme a été tirée quant à l'imminence d'une famine dans le nord de la bande de Gaza. Nous nous réunissons à nouveau aujourd'hui alors qu'Israël poursuit sa guerre génocidaire à Gaza et que les organismes des Nations Unies confirment que Gaza est devenue inhabitable. Nous nous réunissons également à un moment où Israël poursuit son agression contre le Liban et ses violations flagrantes de son territoire et de sa souveraineté, ainsi que ses violations continues contre le territoire de la République arabe syrienne.

Le Groupe des États arabes demande une nouvelle fois au Conseil de mettre fin à l'agression barbare d'Israël contre la bande de Gaza et le Liban et de mettre un terme aux graves violations israéliennes de la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit international humanitaire. Le Groupe met en garde contre la grave escalade dans la région et ses répercussions internationales et régionales et contre l'expansion de l'agression, qui s'est étendue au-delà de Gaza pour impliquer le Liban, alors que l'ONU et la légitimité internationale n'ont pas pris de mesures résolues. Le Groupe des États arabes souligne la nécessité pour le Conseil d'assumer ses responsabilités et d'adopter un projet de résolution contraignant au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour obliger Israël, Puissance occupante, à instaurer un cessez-le-feu dans la bande de Gaza et à garantir l'acheminement d'une aide humanitaire immédiate et suffisante, en toute sécurité et sans entrave, dans toute la bande de Gaza. Le Groupe réaffirme rejeter le déplacement forcé de citoyens palestiniens, à l'intérieur ou à l'extérieur de leur terre, et toute tentative de diviser le Territoire palestinien occupé, en particulier la bande de Gaza, ou d'y apporter des changements géographiques ou démographiques.

Le Groupe des États arabes condamne la politique de châtement collectif employée par Israël et son utilisation du siège et de la famine comme armes contre les civils gazaouites. Il souligne qu'il faut contraindre Israël à se retirer complètement de la bande de Gaza, ouvrir tous les points de passage entre Israël et la bande et lever toutes les restrictions et tous les obstacles qui empêchent l'accès humanitaire sûr, rapide et inconditionnel à la bande de Gaza.

Le Groupe condamne également l'adoption, par la Knesset israélienne, de lois racistes et illégitimes contre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Il souligne que ces lois et décisions sont illégitimes et nulles et non avenues. Il renouvelle son appui à l'UNRWA et appelle tous les États à lui apporter un soutien politique et financier effectif.

Le Groupe des États arabes condamne avec la plus grande énergie les effroyables crimes israéliens dans la bande de Gaza, qui sont constitutifs de génocide et de nettoyage ethnique, en particulier dans le nord de la bande de Gaza ces dernières semaines. Il demande au Conseil de sécurité de créer une commission d'enquête internationale, indépendante et crédible pour enquêter sur ces crimes, et de prendre des mesures sérieuses pour empêcher la destruction de tout élément de preuve, afin de veiller à ce que les auteurs en répondent et à ce qu'ils ne restent pas impunis. Le Groupe demande également au Conseil et à la communauté internationale d'adopter les résolutions nécessaires, y compris l'imposition de sanctions, pour mettre fin aux mesures d'escalade illégitimes prises par Israël en Cisjordanie occupée, qui portent atteinte à la solution des deux États et aux perspectives d'une paix juste et globale dans la région. Il condamne aussi les actes terroristes commis par les colons israéliens contre les citoyens palestiniens et leurs biens, actes qui ne cessent de s'intensifier d'autant que le Gouvernement d'occupation israélien soutient et armes les colons et que ses forces les protègent. Le Groupe souligne qu'il est important de préserver le statut juridique et historique des Lieux saints de Jérusalem occupée.

Le Groupe des États arabes condamne avec la plus grande fermeté l'agression israélienne en cours contre le Liban, ainsi que la violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Il appelle à un cessez-le-feu immédiat et à l'application intégrale de la résolution 1701 (2006). Il condamne le fait de prendre délibérément pour cible l'Armée libanaise et ses positions, qui a fait de nombreux martyrs et blessés dans les rangs de l'Armée. Il condamne également le meurtre de civils, la destruction systématique de zones résidentielles et le déplacement forcé de populations. Le Liban compte plus de 1,2 million de déplacés à l'intérieur du pays.

Le Groupe des États arabes condamne le fait de prendre pour cible la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), ainsi que les attaques récurrentes à proximité de sites libanais inscrits à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en particulier Baalbek et Tyr. Il réaffirme qu'il faut protéger ces sites culturels et historiques.

Le Groupe des États arabes condamne l'escalade de l'agression israélienne sur le territoire de la République arabe syrienne. Le fait de prendre les civils syriens pour

cible, de détruire les infrastructures civiles et les bâtiments de caractère civil et de violer la souveraineté du pays sont autant de crimes graves et de violations du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Le Groupe souligne qu'il faut mettre fin à l'occupation israélienne du Golan arabe syrien occupé.

Le Groupe des États arabes attend avec intérêt la conférence sur l'aide humanitaire qui se tiendra au Caire, en Égypte, le 2 décembre. Il réaffirme son appui aux efforts considérables déployés par la République arabe d'Égypte et l'État du Qatar, en coopération avec les États-Unis d'Amérique, pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et durable dans la bande de Gaza et obtenir la libération des otages et des prisonniers. Il juge Israël responsable de l'échec de ces efforts, car le Gouvernement israélien est revenu sur les accords auxquels étaient parvenus les négociateurs.

Pour terminer, le Groupe des États arabes appelle la communauté internationale à appliquer intégralement l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 19 juillet, qui demande la fin de l'occupation israélienne et de ses conséquences, et la réparation, dans les plus brefs délais, des dommages subis. Le Groupe appelle aussi les acteurs internationaux à lancer, sous les auspices de la communauté internationale, un plan assorti de mesures et échéances spécifiques pour mettre fin à l'occupation et établir un État palestinien indépendant et souverain, dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem occupée pour capitale, sur la base de la solution des deux États et conformément aux références convenues et à l'Initiative de paix arabe de 2002.

Il réaffirme qu'une paix globale, juste et durable dans la région ne peut être obtenue qu'en mettant fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés. Le Groupe remercie les pays qui ont reconnu l'État de Palestine et appelle les autres pays à faire de même. Il souligne que l'État de Palestine doit être admis à l'ONU en tant que Membre à part entière.

Je voudrais maintenant faire la déclaration suivante à titre national.

Israël poursuit son agression contre le Liban et son peuple, en violation de la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit international humanitaire, ainsi que des résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 1701 (2006). Les forces israéliennes continuent de mener leurs incursions terrestres dans les villages frontaliers dans le but de les réoccuper, de les détruire et de créer une zone tampon dévastée et inhabitable. Selon le dernier rapport de la Banque

mondiale, près de 100 000 logements ont été partiellement endommagés si ce n'est totalement détruits. M. Balakrishnan Rajagopal, Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable, a conclu que ce qu'Israël fait au Liban est constitutif de domicile et que non seulement il livre une guerre à Gaza et, désormais, au Liban, mais qu'il applique aussi une politique de la terre brûlée pour détruire toutes les maisons, les mosquées, les écoles et les lieux d'habitation.

Israël continue de bombarder des installations civiles, des centres médicaux et de santé, ainsi que les environs de sites archéologiques, notamment à Tyr et à Baalbek, inscrits à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le bilan s'élève à 3 516 morts et 15 000 blessés, dont des femmes, des enfants, des journalistes, des secouristes, des équipes médicales et des soldats de l'Armée libanaise. On recense plus de 1,2 million de déplacés. En outre, Israël poursuit ses attaques contre l'Armée libanaise et la FINUL. La question est donc : Israël pense-t-il que prendre la FINUL et l'Armée libanaise pour cible aidera à trouver des solutions, à instaurer la stabilité et à rapatrier les déplacés ?

D'après les estimations de la Banque mondiale, les pertes matérielles et économiques au Liban s'élèvent à environ 8,5 milliards de dollars. Aucun pays ne peut supporter seul ce fardeau considérable, et encore moins le Liban, confronté à d'innombrables crises depuis cinq ans. Il est le seul pays au monde à compter des réfugiés et des déplacés à l'intérieur de leur propre pays. C'est pourquoi nous appelons encore une fois, aujourd'hui, les pays frères et amis à soutenir le Liban dans cette épreuve. Nous sommes en train de mettre sur pied un fonds de financement qui sera alimenté par les contributions des pays frères et amis, et placé sous la supervision de l'ONU, de sorte que les dépenses de reconstruction seront soumises à un contrôle international crédible.

Le plus important est que, d'une part, Israël mette immédiatement fin à l'agression, instaure un cessez-le-feu, se retire de tout le territoire libanais occupé et cesse ses violations de la souveraineté libanaise, ses bombardements et raids aériens constants, en particulier contre les civils et les zones civiles, et que, d'autre part, la résolution 1701 (2006) soit pleinement appliquée. Nous insistons sur la nécessité de faire en sorte qu'Israël réponde de ses crimes désormais innombrables. Nous réaffirmons encore une fois l'attachement indéfectible du Liban à la résolution 1701 (2006), et notre détermination à renforcer nos capacités défensives afin de préserver notre souveraineté et notre indépendance face aux ambitions et aux

menaces extérieures. Nous sommes déterminés à renforcer le déploiement de l'Armée libanaise dans le sud afin que, comme le dispose la résolution 1701 (2006), la seule autorité légitime au sud du fleuve Litani soit celle du Gouvernement libanais et qu'aucune arme ne s'y trouve sans son consentement.

Le Liban réaffirme son appui à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nous comptons sur le rôle essentiel et efficace qu'elle joue, conformément à son mandat, en coopérant et en se coordonnant avec l'Armée libanaise afin de renforcer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire libanais, à l'intérieur des frontières internationalement reconnues.

Pour terminer, nous rappelons les paroles de S. E. M. Abdallah Bouhabib, Ministre des affaires étrangères et des émigrants du Liban, devant le Conseil des ministres des affaires étrangères arabo-musulmans. Il a déclaré que des solutions partielles par le biais d'un cessez-le-feu et d'un engagement renouvelé à mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) sont de loin préférables à la poursuite de la guerre. Cependant, la solution la plus efficace pour établir une paix durable dans le sud du Liban est une solution globale, ce qui signifie que plus

Israël poursuit ses violations terrestres, maritimes et aériennes de la souveraineté du Liban et plus il fait fi des frontières internationales qui ont été reconnues et délimitées entre le Liban et la Palestine en 1923 et confirmées par l'accord d'armistice israélo-libanais signé sur l'île de Rhodes en 1949 sous les auspices et la supervision des Nations Unies, plus il contribue à l'éclatement de futures guerres, que nous nous efforçons inlassablement d'éviter. Quiconque veut vivre en paix avec ses voisins, y compris le Liban, qui a fait de la paix un choix stratégique au sommet arabe de Beyrouth en 2002 et a adopté l'Initiative de paix arabe proposée par le Royaume d'Arabie saoudite, doit mettre fin aux violations une fois pour toutes et à l'occupation des terres libanaises.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à demain après-midi, à 16 h 30.

Je remercie tout particulièrement les interprètes de nous avoir permis d'aller bien au-delà du temps qui nous était imparti aujourd'hui.

La séance est suspendue à 13 h 40.